



NUMÉRO 213

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 9 décembre 2021

Appel nominal / 3

Désignation du secrétaire de séance (proposition Yann-Maël LAHRER) / 3

Communication sur l'actualité GPSO / 5

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2021 / 5

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au maire / 6

1. Constatation des provisions de l'année et régularisation des chapitres 925 et 926 / 6
2. Attribution de subventions aux associations et aux établissements publics au titre de l'exercice 2022 / 6
3. Convention d'objectifs, de mise à disposition de locaux et/ou de mise à disposition d'installations sportives entre la ville et les associations dont la subvention et/ou les avantages en nature excèdent le seuil des 23 000 euros – Autorisation donnée au maire pour signer les conventions correspondantes ainsi que les éventuels avenants / 6
4. Mise à jour des tarifs d'occupation du domaine public et de diverses redevances / 7
5. Rapports annuels des délégataires de services publics de l'année 2020- Communication / 8
6. Communication sur les rapports annuels des Syndicats intercommunaux pour l'année 2020 / 8
7. Protocole d'engagement entre la Ville et la Préfecture des Hauts-de-Seine / 8
8. Rapport des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la Société Anonyme Publique Locale Val

de Seine Aménagement (Année 2020) / 13

9. Rapport des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la Société Anonyme Publique Locale Seine Ouest Aménagement (Année 2020) / 14

10. Autorisation donnée au Maire d'accepter la promesse d'achat de Woodeum du foncier de l'opération Paul Bert – imputation de la minoration foncière sur amende SRU – autorisation donnée au Maire de signer les actes afférents. / 14

11. Personnel communal - Mesures diverses / 15

12. Détermination de la liste des emplois éligibles à la réalisation d'heures supplémentaires et institution de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires /15

13. Présentation du rapport social unique (RSU) de l'année 2020 de la Ville de Boulogne-Billancourt / 15

14. Modification du régime indemnitaire de certains cadres d'emploi relevant de la filière police municipale / 16

15. Protection fonctionnelle du Maire / 16

16. Approbation de la convention « Ville amie des enfants » entre l'UNICEF France et la Ville de Boulogne-Billancourt- Adoption du plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse / 18

17. Partenariat avec la DINSIC pour le rapatriement des données « CAF » via l'API particulier / 19

18. Révision des statuts du CESEL / 19

19. Attribution du Prix Initiative Handicap /21

20. Attribution d'une subvention à Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour l'acquisition en bloc d'un immeuble sis 99

avenue Pierre Grenier à Boulogne-Billancourt pour y réaliser 10 logements locatifs sociaux /21

21. Attribution d'une subvention à Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour l'acquisition en VEFA de 20 logements locatifs sociaux 75-77 avenue Pierre Grenier à Boulogne-Billancourt /22

22. Attribution d'une subvention à la Régie immobilière de la Ville de Paris pour la réalisation de 33 logements locatifs sociaux sis 122-128 rue d'Aguesseau à Boulogne-Billancourt /22

23. Approbation d'une convention de réservation entre la Ville et Seine Ouest habitat et Patrimoine de 4 logements sis 71 bis et ter rue de Bellevue et 182 rue Gallieni à Boulogne-Billancourt /22

24. Approbation d'une convention de réservation entre la Ville et Seine Ouest Habitat et Patrimoine de 2 logements sis 72-74 rue Thiers à Boulogne-Billancourt /22

25. Convention de mutualisation de moyens entre la Ville et le CCAS /23

26. Groupement de commandes entre la Ville et le centre communal d'action sociale /23

27. Établissements d'accueil du jeune enfant – Partenariat avec la CAF des Hauts-de-Seine - Autorisation donnée au Maire de signer une convention territoriale globale /23

28. Établissements d'accueil du jeune enfant – Partenariat avec la CAF des Hauts-de-Seine - Autorisation donnée au Maire de signer les conventions d'objectifs et de financement /24

29. Etablissements d'accueil du jeune enfant - Partenariat avec la CAF des Hauts-de-Seine - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention de subvention de fonctionnement relative à l'accueil des enfants en situation de handicap /24

30. Renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville de Boulogne-Billancourt et la société SIGMA e-sport pour la réalisation d'actions d'initiation et de pédagogie à la pratique du e-sport /24

31. Adhésion de la ville de Boulogne-Billancourt au contrat Eau, Trame verte et bleue climat 2020-2024 /25

32. Dérogation au repos dominical de commerces pour l'année 2022 /28

33. Adhésion à l'association de préfiguration de l'institut Tony GARNIER /28

34. Cession du château de Benais – approbation du cahier des charges de la vente aux enchères /29

35. Vœu demandant à la Maire de Paris l'abandon de la fermeture définitive de la route de Sèvres à Neuilly, et l'engagement d'une véritable concertation sur les aménagements du Bois de Boulogne /31

36. Vœu demandant l'annulation, dans le PLF 2022, du mécanisme de transfert des deux-tiers de la dynamique de CFE des EPT à la MGP /33

37. Vœu du groupe Écologiste et Solidaire pour la création d'un groupe de travail sur la pollution numérique /34

Séance du 09 décembre 2021

Le 9 décembre 2021 à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 3 décembre 2021.

MONSIEUR BAGUET, MAIRE, AYANT OUVERT LA SÉANCE, IL A ÉTÉ PROCÉDÉ À L'APPEL NOMINAL.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Michel AMAR, Mme Béatrice BELLARD, M. Bertrand-Pierre GALEY, Mme Sandy VETILLART, M. Philippe TELLINI, Mme Isaure DE BEAUVAL, M. Pierre DENIZIOT, Mme Elisabeth DE MAISTRE, M. Jean-Claude MARQUEZ, Mme Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, M. Claude ROCHER, M. Emmanuel BAVIERE, Mme Stéphanie MOLTON, M. Alain MATHIOUDAKIS, Mme Blandine DE JOUSSINEAU, M. Thomas CLEMENT, Mme Marie-Josée ROUZIC-RIBES, M. Olivier CARAGE, M. André DE BUSSY, M. Maurice GILLE, M. Sidi DAHMANI, Mme Emmanuelle BONNEHON, M. Vittorio BACCHETTA, Mme Joumana SELFANI, M. Nicolas MARGUERAT, M. Sébastien POIDATZ, Mme Dorine BOURNETON, Mme Marie-Laure FOUASSIER, Mme Cathy VEILLET, Mme Charlotte LUKSENBERG, M. Philippe MARAVAL, M. Bertrand AUCLAIR, Mme Marie THOMAS, Mme Laurence DICKO, Mme Christine LAVARDE-BOEDA, M. Yann-Maël LARHER, Mme Constance PELAPRAT, M. Hilaire MULTON, M. Denys ALAPETITE, M. Antoine DE JERPHANION, M. Evangelos VATZIAS, M. Bertrand RUTILY, M. Rémi LESCOEUR, Mme Pauline RAPILLY-FERNIOT.

ÉXCUSÉS REPRESENTÉS :

Mme Armelle GENDARME qui a donné pouvoir à M. Claude ROCHER jusqu'au point n° 15
M. Guillaume BAZIN qui a donné pouvoir à Mme Blandine DE JOUSSINEAU
Mme Agathe RINAUDO qui a donné pouvoir à Mme Isaure DE BEAUVAL
Mme Marie-Noëlle CHAROY qui a donné pouvoir à M. Pascal LOUAP
Mme Clémence MAZEAUD qui a donné pouvoir à M. Antoine DE JERPHANION
Mme Baï-Audrey ACHIDI qui a donné pouvoir à M. Evangelos VATZIAS
Mme Judith SHAN qui a donné pouvoir à M. Bertrand RUTILY

MONSIEUR YANN-MAËL LARHER A ÉTÉ DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

M. BAGUET : Bonsoir chers collègues. Le quorum étant atteint, je vous propose de démarrer notre séance. Conformément aux dispositions du Gouvernement, nous nous retrouvons donc en configuration « éloignée », sachant que nous continuerons à prendre les dispositions nécessaires au fur et à mesure de l'évolution de cette pandémie. En attendant, je vous invite à rester très prudents pendant notre séance, et à porter le masque lors de vos déplacements pour nous protéger les uns des autres. Concernant Boulogne-Billancourt, les chiffres ne sont pas catastrophiques, mais le virus ne cesse néanmoins de progresser comme partout. Même s'il n'est pas encore sous tension hospitalière, notre hôpital est en train de s'organiser pour accueillir d'éventuelles patients en réanimation. Pour l'instant, nous ne savons pas encore si Martin HIRSCH, le Directeur général de l'APHP (Assistance publique des hôpitaux de Paris) nous annoncera demain le déclenchement du plan Blanc sur Paris. Je rappelle que le plan Blanc consiste à reporter les opérations quotidiennes pour libérer des lits dans les hôpitaux, de manière à accueillir les malades de la Covid-19 en réanimation.

Du côté des centres de vaccination, la Ville en compte désormais trois, puisque nous avons remplacé le centre de Denfert-Rochereau par deux autres structures, dont la salle polyvalente du Pont-de-Sèvres et la salle du Parchamp, à la fois pour des raisons de commodité et pour augmenter la capacité de vaccination. Nous avons ouvert vendredi dernier l'espace Landowski, pour augmenter la capacité d'accueil du public qui souhaite être vacciné. De nombreux rendez-vous ont d'ailleurs été pris, et nous continuons de monter en puissance, sachant que nous voulons atteindre 10 000 vaccinations par semaine à Boulogne-Billancourt. À ce propos, je rappelle que nous avons déjà franchi le cap des 110 000 vaccinations depuis le 18 janvier 2021.

Je me suis permis d'interpeller jeudi dernier le président de l'ARS (Agence régionale de santé) - qui est aussi le Préfet de région - ainsi que la directrice générale, concernant deux sujets qui nous préoccupent tous. Premièrement, la livraison des vaccins, puisque nous avons reçu autant de Moderna que de Pfizer la semaine dernière, et que nos centres fonctionnent uniquement avec du Pfizer depuis le 18 janvier. J'ai donc expliqué au Préfet que les personnes qui avaient déjà reçu deux doses de Pfizer ne voulaient pas passer au Moderna pour la troisième dose. Deuxièmement, il ne s'agit ni des mêmes dosages, ni des mêmes types de seringues, puisque le dosage de la troisième dose est de 0,25 ml, alors que celui de la deuxième était de 0,50 ml. Nos préparatrices se retrouvent donc à conditionner trois seringues différentes, avec trois contenus différents, ce qui peut être source d'erreurs, ce à quoi le Préfet m'a répondu « que les agents communaux devaient être persuasifs et convaincre nos concitoyens, et qu'il appartenait aussi à nos préparatrices de

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

faire attention ». Le fait de répondre de cette manière revient un peu à se moquer du monde. En réalité, il n'y a plus de Pfizer en stock pour le moment, et les prochaines livraisons de ce vaccin arriveront en France seulement à partir de la fin du mois de décembre. De la même façon, nous venons d'apprendre que nous serons livrés de 80 % de Moderna et de 20 % de Pfizer la semaine prochaine, puisqu'il n'y a quasiment plus que du Moderna en stock. Enfin, je rappelle que le Moderna n'est pas administrable aux moins de 30 ans, ce qui complique encore davantage le fonctionnement de nos centres de vaccination.

J'ai aussi évoqué le coût des centres de vaccination la semaine dernière avec le Préfet de région et le Préfet du Département, lors de l'Assemblée générale des maires. Pour vous donner une idée, sachez que le centre de vaccination de Boulogne-Billancourt nous a déjà coûté 2,6 millions d'euros depuis le 18 janvier dernier, dont 1,3 million d'euros en agents municipaux (heures supplémentaires, présence les soirs et les week-ends), 150 000 euros de frais de gardiennage spécialisé pour les vaccins, et 400 000 euros de coûts divers. L'ARS ne nous rembourse que 416 000 euros sur ces 2,6 millions, soit un coût de 2,2 millions d'euros pour les contribuables boulonnais. Là aussi, le Préfet de région m'a répondu qu'il s'agissait de la participation de la ville de Boulogne-Billancourt à l'effort national de vaccination. S'il est évident que nous acceptons de participer à cet effort national et ouvrir des centres de vaccination, je rappelle quand même que nous devons être remboursés à l'euro près, or c'est très loin d'être le cas. Les Boulonnais doivent savoir que ces centres de vaccination leur coûtent 2,2 millions d'euros depuis leur ouverture le 18 janvier 2021.

Parmi les autres informations, je tenais à vous informer que j'ai procédé à un changement de délégation, puisque Madame GODIN a cédé les affaires sociales pour prendre en charge l'urbanisme et l'immobilier – sachant qu'elle conserve toujours les ressources humaines – et que Monsieur DENIZIOT sera désormais chargé des affaires sociales en plus du logement. Madame GODIN devrait également être élue présidente de la SPL (Société publique locale) Val de Seine Aménagement lors du Conseil d'administration du 14 décembre prochain. D'autre part, Madame Maité VANMARQUE, qui est arrivée à la Ville le 1er janvier 2021, sera officiellement nommée Directrice générale des services à compter de demain matin. Elle conservera ses fonctions de Directrice générale adjointe chargée de l'éducation, de la jeunesse, de la démocratie locale, de la petite enfance et de la solidarité, en attendant que nous lui trouvions un successeur. Applaudissements.

S'agissant des bonnes nouvelles, je vous informe que Madame GODIN a réceptionné le prix du Geste d'or, décerné à la Ville pour la réhabilitation du passage du Vieux

Pont-de-Sèvres. D'autre part, Boulogne-Billancourt a été classée troisième par le journal Le Figaro du 26 novembre dernier, parmi les 100 premières villes de France les plus accueillantes pour les jeunes parents, derrière Lyon et Villeurbanne. Les critères retenus étaient notamment le pourcentage de places en crèches, l'accueil individuel des nouveau-nés, la densité des pédiatres, la densité des magasins de puériculture, le tarif moyen net départemental d'une heure de baby sitting, le pourcentage de la ville couvert par des parcs et jardins et par des zones forestières, ou encore la densité des pharmacies. Si nous étions premiers en capacité d'accueil individuel dans les crèches ou en nombre de pédiatres, le tarif moyen net départemental d'une heure de baby sitting nous a en revanche pénalisés. Je précise que ce classement vient en complément d'un autre classement effectué il y a quelques années par le journal Le Parisien, qui classait cette fois-ci Boulogne-Billancourt comme étant la deuxième ville de France la plus accueillante pour les familles. Je remercie donc l'ensemble des services et des élus qui ont contribué à l'obtention de ces deux classements, et à l'obtention du prix pour le passage du Vieux Pont-de-Sèvres.

J'aimerais également vous communiquer les chiffres de la banque alimentaire, puisque nous avons collecté 43,5 tonnes sur l'ensemble de la Ville, contre 53 tonnes l'année dernière, et 42 tonnes en 2019. Là aussi, je voudrais remercier tous les élus, ainsi que les 800 bénévoles, qui ont participé à cette opération, sans oublier les managers de cette structure. J'aimerais aussi remercier les services qui participent à cette collecte, et qui récupèrent les denrées dans les magasins pour les transférer dans le gymnase Paul Bert – je suis d'ailleurs désolé pour les sportifs qui ont été privés de cette salle pendant tout un week-end. Je rappelle que ces 43,5 tonnes permettront d'approvisionner les différentes banques alimentaires de la Ville, dont le Secours populaire, le Secours catholique, et l'Entraide familiale située rue de Clamart, ou encore les paroisses protestantes et catholiques ainsi que la mosquée de Boulogne-Billancourt. Il s'agit donc d'une très belle opération pour la banque alimentaire, qui montre une fois encore la grande générosité des Boulonnais.

D'autre part, et comme vous le savez, nous avons mis en place un budget participatif sur l'ensemble de la Ville et avons consacré 1 million d'euros à cette opération. Au final, 46 projets ont été déposés sur l'édition 2021 par 34 porteurs, et 1 043 Boulonnais ont voté pour le projet « Inspirer et éduquer » par le City stade Hallel WASHI. Viennent ensuite le mur de street art graphique pour les enfants, puis l'atelier du bricolage communautaire en troisième place. Ces trois projets ont été présentés par Hugues-Renaud VINCENT et Youri DJI (20 ans), et par Vincent VLADESCO (17 ans). Nos jeunes se sont donc mobilisés et nous pouvons saluer la belle participation de nos concitoyens.

Séance du 09 décembre 2021

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

M. BAGUET : Le sujet numéro un de cette communication concerne le lancement du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). Je rappelle en effet que nous avons pu élaborer un questionnaire, après avoir réalisé une étude qualitative auprès d'un échantillon d'habitants de GPSO (Grand Paris Seine Ouest), ce support a été distribué à l'ensemble des habitants des huit villes de GPSO. Nous avons déjà 6 000 retours sur 160 000 boîtes aux lettres – ce qui est tout de même assez significatif –, sachant que les dernières villes n'ont été couvertes que mardi dernier. Une fois ce questionnaire dépouillé, nous mettrons en place des groupes de travail, avant de lancer officiellement notre PLUI au Conseil territorial du mois de février prochain. C'est donc une bonne nouvelle que nos concitoyens s'approprient la réflexion sur l'avenir de notre territoire.

Par ailleurs, cette actualité contient également un sujet sur l'environnement et le cadre de vie, ainsi que sur les loisirs, et vous informe des illuminations sur le territoire pour les fêtes de fin d'année. D'autre part, nous reprendrons également la collecte des sapins pour les recycler, comme nous le faisons chaque année. Enfin, vous retrouverez aussi un article concernant la rénovation de l'habitat, et plus précisément l'écoute de nos conseillers auprès des concitoyens, que nous sensibilisons par ailleurs aux économies. Voilà pour cette communication.

Pour conclure, sachez que nous avons été convoqués par le Préfet des Hauts-de-Seine le 22 novembre dernier, en présence des représentants du ministère de l'Intérieur, de Madame PECRESSE, et du Président du département des Hauts-de-Seine, pour échanger sur l'avenir du commissariat. Le Département a été très généreux, puisque le Président a accepté de participer à cette opération à hauteur de 2 millions d'euros. La Ville investira 2 millions d'euros en plus de la mise à disposition du terrain qui est évalué à 12,5 millions d'euros. La Région injectera également 2 millions d'euros, soit un total de 18,5 millions d'euros pour un projet de 26 millions d'euros. Ce qui signifie que les collectivités locales financeront 68,5 % du futur commissariat de Boulogne-Billancourt. Cela est absolument anormal, puisque nous payons des impôts nationaux pour les fonctions régaliennes, dont la sécurité, et que nous allons quand même devoir financer une partie de cet équipement. En contrepartie, nous devrions disposer de ce commissariat en 2026 ou en 2027, ce qui signifie que ce dossier avance plutôt bien. D'ailleurs, nous devrions passer dans quelques jours en commission d'arbitrage devant le ministère de l'Intérieur, avant que notre dossier soit définitivement validé à la fin du mois de janvier au niveau national. Nous serons donc fixés dès le début de l'année prochaine, sachant qu'il peut se passer beaucoup de

choses entre 2022 et 2026 ou 2027. J'espère donc que cette fois-ci sera la bonne. Je vous propose à présent d'entamer notre ordre du jour.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

M. BAGUET : Merci. Avez-vous des observations à faire concernant ce document ? Oui, Madame RAPILLY-FERNIOT.

Mme RAPILLY-FERNIOT : Comme cela est indiqué dans le procès-verbal, je rappelle que Monsieur MATHIOUDAKIS s'était engagé à créer un groupe de travail pour travailler sur le vœu relatif à l'état d'urgence climatique. Sachez que nous sommes toutes et tous très disposés à travailler sur ce sujet avec lui, même si nous avons eu quelques difficultés pour obtenir la création de ce groupe, malgré notre bonne volonté.

M. BAGUET : Je suis heureux d'entendre que vous avez mis de la bonne volonté, car plusieurs mails ont été envoyés à ce sujet, et il était impossible pour Monsieur MATHIOUDAKIS d'organiser une réunion sans la totalité des représentants. Nous allons donc régler ce petit problème matériel pour réunir tout le monde. Cela étant, et puisque je suis d'accord pour créer un groupe de travail, pourquoi avez-vous communiqué aussitôt dans le BBI (Boulogne-Billancourt information) en déclarant que vous aviez obtenu la création de ce groupe de travail ? Il ne faut pas fonctionner de cette façon en politique. Vous passez votre temps à dégainer d'abord, pour nous demander des choses ensuite. Or, les choses ne se passent pas de cette manière. Il faut travailler différemment. Il faut d'abord travailler dans la confiance, pour gagner en efficacité ensuite, il ne peut pas y avoir de travail collectif sans confiance. Je vous invite donc à changer vos méthodes de communication. Nous étions partis d'une bonne intention, mais nous avons beaucoup moins envie de vous faire plaisir à présent. Si vous changez de comportement, nous serons beaucoup plus coopératifs. De plus, je viens d'annoncer des bonnes nouvelles et notre Ville n'est pas l'enfer que vous décrivez les uns et les autres en permanence particulièrement sur les réseaux sociaux. Si c'était le cas, nous n'aurions pas tous ces prix ni tous ces satisfécits sur la bonne gestion de la Ville. Encore une fois, Boulogne-Billancourt est une ville agréable dans laquelle il fait bon vivre. Certes, nous pouvons toujours nous améliorer, mais il ne faut pas être dans la critique systématique. Monsieur MATHIOUDAKIS va donc reprendre les consultations pour réunir l'ensemble des représentants de ce groupe, mais je vous invite vivement à changer de comportement. Cela sera plus agréable pour tout le monde, et nous aurons davantage envie de travailler les uns avec les autres pour les Boulonnais.

En l'absence d'autres commentaires, le procès-verbal du 30 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. BAGUET : Avez-vous des commentaires à faire concernant ces décisions ? Oui, Monsieur DE JERPHANION.

M. DE JERPHANION : Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. J'aimerais simplement revenir sur les décisions 295 et 304. La 295 concerne un appartement T4 situé rue d'Aguesseau, mis à disposition du club des Métropolitains 92, et la 304 un emprunt de 5,7 millions d'euros. Pouvez-vous s'il vous plaît nous donner des explications concernant ces deux décisions ?

M. BAGUET : Concernant la décision 295, il s'agit de l'appartement du coach de l'équipe, Monsieur Vincent COLLET, médaillé d'argent aux derniers Jeux Olympiques. Cette personne loue donc cet appartement au prix du marché dans un patrimoine privé de la Ville. Quant à la 304, Madame LAVARDE va vous répondre.

Mme LAVARDE-BOEDA : En réalité, nous faisons «rouler notre dette » comme le fait l'Etat, puisque nous devons rembourser nos emprunts qui arrivent à échéance chaque année. Dans le cas présent, soit il était possible de les rembourser avec notre résultat mais ce qui aurait pour conséquence de diminuer fortement nos possibilités d'investissement pour les exercices suivants, soit nous pouvions lever un nouvel emprunt pour les rembourser. Au regard des conditions dans lesquelles la Ville emprunte actuellement, la seconde option est celle que nous avons privilégié. Pour autant, nous n'augmenterons pas la dette consolidée en fin d'exercice. Il s'agit donc d'opérations classiques de gestion de la dette.

En l'absence de remarques et questions sur ce point, le Conseil municipal prend acte du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire.

1. CONSTATATION DES PROVISIONS DE L'EXERCICE 2021 ET RÉGULARISATION DES CHAPITRES 925 ET 926

Mme LAVARDE-BOEDA : Bonsoir à toutes et à tous. Cette première délibération est une délibération technique, puisqu'elle fait suite à l'adoption de notre règlement budgétaire et financier du Conseil municipal du 30 septembre dernier, stipulant que le dernier Conseil municipal de l'année – donc ce soir – doit délibérer sur le montant des différentes provisions. Il s'agit donc de vous prononcer sur la dépréciation de l'actif circulant, sur les risques et charges, et sur les provisions pour le Compte épargne temps (CET), et de corriger par ailleurs une erreur matérielle dans la rédaction

de la maquette budgétaire de la délibération modificative n° 2.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances et des affaires économiques : Le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt a demandé quel était le mode de calcul de la provision relative au Compte épargne temps. Il lui a été répondu que l'évaluation de la provision de l'exercice 2021 correspondait au nombre de jours épargnés par l'ensemble des agents, selon un coût moyen journalier par catégorie. Avis favorable à la majorité, le groupe Écologistes et solidaires et Monsieur VATZIAS s'abstenant, le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt votant contre.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 1 est adoptée à la majorité, le groupe Avec vous, pour Boulogne-Billancourt votant contre, le groupe Écologistes et Solidaires, ainsi que la liste Une nouvelle énergie pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

2. ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AU TITRE DE L'EXERCICE 2022 - VERSEMENT DE PLUSIEURS SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES POUR L'ANNÉE 2021

3. CONVENTIONS D'OBJECTIFS, DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX ET/OU D'INSTALLATIONS SPORTIVES ENTRE LA VILLE ET LES ASSOCIATIONS DONT LA SUBVENTION ET/OU LES AVANTAGES EN NATURE EXCÈDENT LE SEUIL DES 23 000 EUROS

Mme LAVARDE-BOEDA : Je vous propose de présenter les délibérations 2 et 3 en même temps, puisqu'elles concernent toutes les deux le soutien de la Ville aux associations.

Concernant la délibération n° 2, quelques subventions complémentaires ont été accordées à certaines associations, notamment une aide de 18 500 euros aux associations culturelles qui ont fait face à des situations difficiles en raison de la crise sanitaire (perte d'adhérents, non reprise de certaines activités). Il nous semblait donc utile de les soutenir pour qu'elles continuent d'exister au-delà de cette période, en attendant que nous retrouvions un rythme classique. Par ailleurs, nous avons aussi accordé 9 000 euros au Comité départemental handisport des Hauts-de-Seine, dans le cadre de la préparation des futurs Jeux Olympiques de Paris 2024. Quant au reste de la délibération, il concerne les subventions accordées pour l'année 2022, sachant que les règles de

Séance du 09 décembre 2021

versement restent identiques à celles des années antérieures. Dans le cas où vous constateriez des variations d'une année sur l'autre, celles-ci sont très souvent liées au contexte de la Covid-19, puisque certaines associations ont reçu des subventions exceptionnelles en 2020 ou en 2021. Je rappelle en effet que toutes les associations concernées ont été reçues et que toutes les demandes ont été étudiées avec attention. Concernant l'ACBB (Athlétic Club de Boulogne-Billancourt) enfin, la subvention accordée permet à cette association de poursuivre ses activités, tout en tenant compte du contexte Covid qui rend la prochaine saison sportive incertaine. Nous avons donc calibré cette subvention, en tenant compte à la fois de la situation financière de cette association et des résultats qu'elle pourrait réaliser en 2022.

Quant à la délibération n° 3, il s'agit de la signature de conventions d'objectifs, pour les associations qui perçoivent soit des subventions supérieures à 23 000 euros, soit une aide en nature excédant 23 000 euros – comme par exemple la mise à disposition de locaux –, soit les deux à la fois.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques pour les deux délibérations.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité pour la délibération n° 2, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant, et avis favorable à l'unanimité pour la délibération n° 3.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions concernant ces deux délibérations ? (Il n'y en a pas). Je remercie les élus de la majorité et de l'opposition qui ont participé à la réunion préparatoire pour l'octroi de ces subventions. Je mets donc aux voix ces deux délibérations, sachant que Monsieur BACCHETTA, Madame GODIN, Monsieur CLEMENT, Monsieur CARAGE, Monsieur DE BUSSY, Monsieur BAGUET, Madame GENDARME, Monsieur AUCLAIR, Monsieur DENIZIOT, Monsieur BAZIN, Madame DEFRANOUX, Monsieur LOUAP, Madame VETILLART, Madame THOMAS et Monsieur RUTILY sont invités à quitter la salle pendant le vote. Je laisse la présidence de cette séance à Monsieur AMAR.

18 heures 35 : Présidence de Monsieur AMAR. Vote des deux délibérations.

Les délibérations n° 2 et 3 sont adoptées à l'unanimité.

18 heures 37 : Retour des élus. Présidence de Monsieur BAGUET.

4. TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET DE DIVERSES REDEVANCES (ANNÉE 2022)

Mme LAVARDE-BOEDA : Il s'agit là encore d'une délibération traditionnelle de fin d'année, puisqu'il vous est proposé de ne pas augmenter les tarifs liés aux activités économiques pour la cinquième année consécutive, d'autant que le contexte actuel reste toujours incertain. Vous retrouverez tous les ajustements techniques dans le corps de cette délibération.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales : A la question du groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt, portant sur la suppression de certains tarifs, il est précisé que seuls les tarifs devenus sans objet ont été supprimés. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je rappelle qu'il s'agit quand même de montants non négligeables, puisque la totalité de ces recettes oscille entre 6 et 6,5 millions d'euros par an. Nous nous pencherons donc plus sérieusement sur cette question l'année prochaine, et procéderons certainement à un toilettage, car cela fait maintenant cinq ans que nous n'avons modifié aucun tarif et cela représente des manques à gagner très significatifs pour notre commune. Certaines redevances mériteraient en effet d'être augmentées, comme par exemple l'occupation des domaines publics. Je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

5. COMMUNICATION SUR LES RAPPORTS ANNUELS DES DÉLÉGATAIRES DE SERVICE PUBLIC POUR L'ANNÉE 2020

6. COMMUNICATION SUR LES RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2020

Mme LAVARDE-BOEDA : Je vous propose là aussi de présenter ces délibérations en même temps, puisqu'il s'agit de deux communications. Je ferai également abstraction du contenu, car j'imagine que tout le monde a pris connaissance de ces rapports, dont les données concernent l'année 2020. S'agissant de la délibération n° 5, je rappellerai simplement que la Ville n'échange pas avec les délégataires de service public uniquement lors de la présentation de leur rapport d'activité – dont les données ont six mois d'antériorité. Par exemple, des visites très régulières sont effectuées dans les différentes crèches pour vérifier le respect du cahier des charges, et deux réunions annuelles sont également prévues par le contrat de délégation de service public (DSP) de la piscine-patinoire, en plus des visites mensuelles et des retours sur la qualité de l'eau (ou autre). Ces DSP sont donc suivies au quotidien, en plus de la communication des principaux chiffres de l'exploitation une fois par an devant le Conseil municipal. La délibération n° 6 porte sur les syndicats intercommunaux.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions concernant ces deux rapports, sachant qu'il n'y a pas d'avis de commission ? Oui, Monsieur ALAPETITE.

M. ALAPETITE : Même si ce point peut paraître mineur, je me demande si les obligations de remise en état des réseaux après travaux, qui sont imposées dans les concessions des voiries, ne sont pas d'une exigence insuffisante. En effet, les remises en état de chaussées ou de trottoirs laissent généralement des accidents de terrain, qui créent de l'inconfort sur les chaussées pour les vélos et les trottinettes, et sur les trottoirs pour les poussettes et les fauteuils roulants. Ce sujet concerne le Plan mobilité que nous appelons de nos vœux, et doit selon nous conduire à de nouvelles clauses dans les marchés de concessions. C'est à mon sens un enjeu de qualité de la Ville d'ultra-proximité, à la fois pour les familles et pour les seniors.

M. BAGUET : Je ne vois pas le rapport avec la délibération, puisqu'il s'agit de délégataires de service public, à savoir les crèches, la piscine-patinoire et le cinéma, et que nous n'avons pas de délégataire de service public pour la voirie.

Mme LAVARDE-BOEDA : Comme j'ai présenté les deux délibérations en même temps, il est vrai que la délibération n° 6 concernait aussi le SIGEIF (Syndicat intercommunal pour

le gaz et l'électricité en Île-de-France). Pour répondre à votre question, je rappelle qu'il s'agit d'obligations réglementaires et légales.

M. BAGUET : Comme le dit Madame LAVARDE, il existe des réglementations pour ces grands syndicats techniques, et les choses ne sont pas si simples car nous ne sommes pas tout seuls. En effet, ces syndicats lancent souvent en fonction de leur propre programmation de grands travaux, qui se télescopent parfois avec d'autres travaux d'aménagements ou d'embellissements engagés par GPSO. Cela nous est déjà arrivé à Boulogne-Billancourt, et cela se produira probablement encore, malheureusement. Par exemple, il nous est arrivé après avoir refait complètement une route, qu'un délégataire la rouvre ensuite pour des raisons impératives ou par manque de programmation. C'est pour cette raison que nous organisons désormais un maximum de réunions de programmation, mais les choses sont parfois compliquées. D'ailleurs, nous avons les mêmes soucis avec ERDF, qui engage des travaux et ne rebouche pas toujours le sol. Ils posent des barrières pendant quinze jours ou trois semaines pour protéger les passants, et nous sommes trop souvent obligés d'intervenir. Bref, nous sommes confrontés à de véritables difficultés avec les délégataires de l'espace public, et il n'est pas toujours évident de bien coordonner les choses. Je pense également aux accidents ou aux fuites d'eau, que nous devons colmater en urgence, et dont les réparations peuvent être parfois très longues. Vous avez donc raison d'attirer notre attention sur ce sujet, mais sachez que nous restons très vigilants, et que nous ne sommes pas tout seuls – par exemple, le syndicat des Eaux compte 144 communes.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ces deux rapports.

7. PROTOCOLE D'ENGAGEMENT ENTRE LA VILLE ET LA PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

Mme GODIN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, suite à la mise en carence de la Ville dans le cadre de la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain), nous sommes tenus de signer un contrat de mixité sociale avec l'État. Néanmoins, ce contrat ne peut pas être signé pour le moment, puisque la loi 3DS (Différenciation, décentralisation, déconcentration et mesure de simplification de l'action publique locale) n'est pas encore passée. Je rappelle en effet que cette loi devrait faire évoluer les termes et les échéances de la loi SRU. Dans l'attente de la signature de ce contrat, et pour ne pas empêcher la mise en œuvre de projets de la Ville – notamment la partie centrale de l'Île Seguin –, la Ville et l'État peuvent cependant signer un protocole permettant la mise

Séance du 09 décembre 2021

en œuvre d'actions en faveur de la production de logements, et notamment de logements locatifs sociaux. Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce protocole.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission de l'urbanisme et des travaux.

M. LARHER, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions concernant cette délibération ? Oui, Monsieur RUTILY, puis Monsieur ALAPETITE et Monsieur DE JERPHANION.

M. RUTILY : Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de protocole d'engagement sur l'Île Seguin démontre par les chiffres la débâcle de la Ville en matière d'équilibre entre logements et bureaux, et rappelle la carence totale pour la production de logements sociaux. En effet, sur la période 2016-2020, 111 631 mètres carrés de bureaux ont été autorisés, pour seulement 102 189 mètres carrés de logements, soit un rapport logements-bureaux de 0,9, alors que l'objectif est de tendre vers 2. En tenant compte des 113 000 mètres carrés de bureaux demandés par Bouygues Immobilier, ce ratio tombe à 0,45 au lieu de 2.

Par ailleurs, la carence en logements sociaux que nous dénonçons depuis si longtemps explose à la face de la commune. Qui peut croire que sur la période 2020-2022 la Ville pourra rattraper son énorme retard de plus de 3 000 logements sociaux, d'autant que la pratique récente montre exactement le contraire ? Pour dédensifier l'îlot D5, un autre promoteur va sacrifier 8 000 mètres carrés de logements, dont 30 % de logements sociaux, tout en conservant l'intégralité des mètres carrés de bureaux. C'est évidemment l'inverse qu'il faudrait faire.

Pour améliorer la situation, et se rapprocher d'un équilibre logements-bureaux acceptable, nous proposons deux solutions. Premièrement réduire la surface de bureaux programmée, et deuxièmement augmenter la surface de logements. Pour réduire la surface de bureaux, ne commençons pas par nous encombrer de 113 000 mètres carrés de bureaux supplémentaires sur l'Île Seguin en pleine crise de l'immobilier tertiaire. Nous entendons déjà l'argument du promoteur. Bouygues viendrait avec un utilisateur prêt à occuper 70 000 mètres carrés de ces bureaux. Mais même en acceptant ces 70 000 mètres carrés de bureaux, il restera toujours 43 000 mètres carrés inutiles, dont nous pourrions nous passer au profit d'un projet moins dense répondant à la promesse maintes fois répétée d'une île plus verte. D'autre part, pour réellement augmenter la surface de logements, mettons dans la balance le foncier que la Ville

maîtrise. Ce n'est le cas ni de la sous-préfecture – propriété du Conseil départemental –, ni du Centre technique municipal (CTM), dont le déménagement hypothétique est suspendu à un PLU attaqué, ni de l'opération rue du Maréchal Juin, pour laquelle le maître d'ouvrage n'a pas encore donné son accord. Plutôt que de projets lointains et incertains, pourquoi ne parle-t-on pas de l'îlot V ? La Ville prévoit d'y construire un palais omnisports de 5 000 places, coûteux et inadapté aux besoins des Boulonnaises et des Boulonnais. On se prive là d'un îlot déjà démolit qui pourrait accueillir immédiatement un programme de logements et sa part de logements sociaux. Soit dit en passant, cela permettrait à la Ville de faire une économie de 72 millions d'euros (enveloppe budgétée du palais omnisport), et de gagner de l'argent supplémentaire en vendant les charges foncières de logements, ce qui compenserait le manque à gagner des bureaux non construits sur l'Île Seguin.

Nous vous proposons donc une solution clés en main, avec moins de bureaux, plus de logements et plus d'espaces verts. A contrario, le projet de protocole, bâti à la hâte pour la délivrance d'un agrément bureaux d'une taille considérable, va assécher complétement toute autre opération ultérieure. Ce n'est pas sain pour un développement immobilier équilibré de Boulogne-Billancourt. Le comité de suivi de l'Île Seguin, qui a validé le projet de Bouygues Immobilier avait-il été informé de ce projet de protocole ? Aurait-il donné son accord s'il avait eu connaissance de ces conséquences pour l'ensemble de la Ville ? Ce projet de protocole n'est pas sérieux. Il n'a d'autre ambition que de venir au secours de Bouygues Immobilier, pour obtenir l'agrément de bureaux du projet Vivaldi. Un projet Vivaldi qui porte bien mal son nom, puisque le feuilleton de l'Île Seguin l'occupe depuis bien plus de quatre saisons. Nous craignons que cette saison ne soit pas la dernière. Pour cette raison, notre groupe votera contre cette délibération. Je vous remercie.

M. ALAPETITE : Monsieur le Maire, la constitution d'un très grand quartier de bureaux sans logements sur l'Île Seguin appelle donc une compensation, du fait des règles d'agrément et de compensations de plus en plus sévères de l'État. Par ailleurs, comme les trois sources de logements identifiées dans cette délibération portent le nombre de logements supplémentaires sur la Ville entre 100 000 et 150 000 mètres carrés, cela signifie d'une part qu'il s'agirait des derniers terrains disponibles, et d'autre part que la Ville chercherait à convertir de plus en plus de bureaux anciens en logements. Nous pouvons donc craindre un recul des entreprises situées en cœur de ville, car elles n'auront plus de possibilités de s'étendre, sauf à quitter Boulogne-Billancourt ou à compenser leur extension par la création de logements supplémentaires, mais pour lesquels il n'y aura pas de terrains.

M. DE JERPHANION : Monsieur le Maire, je rappellerai tout d'abord que nous défendons cette position depuis le début de notre engagement en 2019. En effet, le fait de construire un quartier d'affaires sur l'Île Seguin aura selon nous une conséquence directe sur l'animation du cœur de ville, puisque des bureaux seront concentrés sur un seul et même quartier vide. D'ailleurs, ce mouvement est déjà en cours, puisque certains bureaux anciens ne répondent plus aux standards recherchés actuellement par les entrepreneurs qui voudraient s'implanter à Boulogne-Billancourt ou qui voudraient s'agrandir. Or, nous souhaitons que Boulogne-Billancourt préserve ce qui a toujours fait sa force depuis des dizaines et des dizaines d'années. D'ailleurs, et comme vous l'avez dit pour vous en début de séance, je fais aussi partie de ceux qui défendent notre Ville quotidiennement auprès de toutes les personnes que je rencontre (entreprises, associations, politiques d'autres villes). Je ne dis donc pas que tout va mal à Boulogne-Billancourt.

En revanche, je m'inquiète ici de ce que nous sommes en train de faire avec l'État, qui nous impose des contraintes et des lois, alors que ces dernières ne prennent pas en compte la densité des villes. Je pense notamment à la loi SRU. J'appelle donc les candidats à la présidentielle qui rédigent actuellement leur programme – et je pense que vous en connaissez quelques-uns –, à intégrer des propositions qui permettraient à Boulogne-Billancourt de préserver ce qui fait sa force, c'est-à-dire une ville équilibrée avec des bureaux répartis sur l'ensemble de la Ville. Une ville qui préserve sa dynamique est en effet une ville qui préserve un équilibre dans les quartiers entre logements, bureaux et activités accessibles à tous.

D'autre part, nous ne pouvons pas être insensibles aux mutations économiques profondes qui sont en cours. Je pense entre autres à l'émergence du télétravail, qui s'est considérablement démocratisé depuis 2019 avec la crise sanitaire, et qui n'est pas un effet de mode. D'ailleurs, nous voyons déjà que certaines grandes entreprises ou grands groupes installés à Boulogne-Billancourt adoptent de nouvelles habitudes, et même des start-ups, et que leurs collaborateurs viennent travailler au bureau seulement deux ou trois jours par semaine. Je prendrai donc cet exemple du télétravail pour vous montrer trois impacts sur l'animation des villes et donc sur l'animation de Boulogne-Billancourt, sachant qu'ils ne sont pas du tout pris en compte par ce protocole d'accord.

Premièrement, le télétravail génère un besoin décroissant de nos entreprises en surfaces de bureaux. D'ailleurs, et d'après les chiffres, près de 500 000 mètres carrés de bureaux ne trouveraient pas preneur sur la Boucle de Seine. Deuxièmement, le télétravail provoque un besoin croissant

d'ultra proximité des salariés venant des villes voisines, notamment en termes de services publics – puisque l'espace public deviendra beaucoup plus récréatif qu'il ne l'était précédemment en sortant de son domicile. Or, Boulogne-Billancourt doit aussi tenir compte de ce besoin, d'autant que la création de logements supplémentaires signifie davantage d'habitants, et donc davantage de besoins en services publics, notamment d'ultra proximité. C'est pour cette raison que cette ultra proximité justifie la nécessité de bâtir un nouveau Plan mobilité, qui prendra en compte toutes les habitudes des Boulonnais (piétons, cyclistes, automobilistes).

Troisièmement, le télétravail entraîne un changement d'habitudes des salariés. Par exemple, les salariés en télétravail préféreront déjeuner chez eux ou chez leur collègue, mais iront moins dans les restaurants de notre ville, ce qui déstabilise complètement le modèle économique de nos restaurateurs. D'ailleurs, nous commençons déjà à en voir les premiers effets, aussi bien à Boulogne-Billancourt qu'à Paris, même si certains ont une offre rapide adaptée permettant aux salariés de retirer leur repas. Enfin, nous constatons également que le télétravail permet aux salariés de quitter Boulogne-Billancourt, et que certaines familles quittent actuellement notre Ville pour habiter dans des villes de plus en plus attractives qui seront connectées au métro du Grand Paris Express. De la même façon, d'autres villes sont aussi moins denses, avec des prix du logement au mètre carré plus faibles, ce qui permet à des familles d'avoir des appartements plus grands, voire des maisons en allant beaucoup plus loin. A ce phénomène s'ajoute aussi le changement de vie radical, que certains parents choisissent pour le bien-être de leurs enfants, et qui partent en province – nous en connaissons tous. Certes, il ne s'agit pas de la majorité des Boulonnais, et notre Ville n'est pas en train de se vider, mais cela commence. Or, ce protocole d'accord qui concerne l'avenir ne prend pas en considération ces mutations, tant du côté de la Ville que du côté de l'État. Si je veux bien que l'État soit chargé d'appliquer des politiques publiques nationales et de nous imposer des choses, il sait très bien que la ville de Boulogne-Billancourt ne construira pas non plus des tours dans tous les quartiers. En tout cas, nous sommes totalement opposés à cette idée de densification, d'autant que notre Ville est déjà particulièrement dense.

D'autre part, puisque Monsieur ALAPETITE vient d'évoquer une étude d'impact sur le nombre de bureaux qui pourraient être transformés en logements, nous aimerions aussi que cette étude prenne vraiment en compte tous les impacts du projet de bureaux sur l'Île Seguin, ainsi que le dynamisme économique et le dynamisme de nos commerces de proximité. Je pense notamment aux nouveaux quartiers de bureaux de notre Ville. Par conséquent, voilà ce que nous vous proposons pour cette

Séance du 09 décembre 2021

délibération – sinon nous voterons contre. Nous aimerions avoir un temps de concertation, comme le fait GPSO pour le lancement de son PLU, car il serait intéressant d'avoir les retours d'inspiration des Boulonnais sur notre territoire, et de prendre bonne note de toutes les remarques qui seraient remontées. Il serait alors possible de renégocier ce protocole d'accord avec l'État. Sans cela, nous voterons donc contre cette délibération, qui s'oppose totalement à toute vision positive de l'avenir de notre Ville – sachant que nous sommes prêts à travailler sereinement dans un climat de confiance avec vous et avec vos services pour imaginer la ville de demain. Merci.

M. BAGUET : À vous entendre les uns les autres, cela conforte tout à fait notre stratégie et notre bonne politique, car entre ceux qui nous expliquent que nous ne construisons pas suffisamment de logements et ceux qui disent qu'il faut préserver les bureaux, je crois justement que nous respectons le bon équilibre. D'autre part, je rappelle à celles et ceux qui siègent au Conseil municipal depuis peu de temps, que cela fait des années et des années que nous nous battons contre les demandes de densification de l'État. Rappelez-vous du PLU, lorsque le Préfet précédent nous avait écrit que nous ne densifions pas suffisamment notre ville et que nous avons trop de patrimoine culturel. Je tiens d'ailleurs ce courrier absolument fabuleux à votre disposition. Je lui avais alors demandé s'il fallait raser l'église Notre-Dame ou la synagogue, qui font partie de notre patrimoine culturel. Bref, nous avons un État qui est complétement schizophrène, et cela ne date pas d'aujourd'hui. De plus, l'obsession de densifier l'Île-de-France est aujourd'hui déraisonnable. D'ailleurs, je me suis toujours battu contre la densification de Boulogne-Billancourt. Nous avons même échappé à une suggestion du Préfet des Hauts-de-Seine, qui nous demandait, à un moment donné, d'augmenter la population de Boulogne-Billancourt de 15 %. Nous comptons alors 118 000 habitants, ce qui signifie que nous serions directement passés à 136 000. J'ai alors répondu que c'était complètement déraisonnable. Finalement, nous avons trouvé des arguments pour échapper à cette règle, car la Ville était déjà suffisamment dense.

En revanche, une ville qui vit est une ville équilibrée, et je rejoins les propos de Monsieur ALAPETITE. Il faut qu'il y ait à la fois des bureaux et des logements. D'ailleurs, une des forces de Boulogne-Billancourt est d'avoir aujourd'hui 121 000 habitants pour 111 000 emplois, puisque nous avons créé 20 000 emplois en cinq ans. C'est cette mixité qui fait le charme de Boulogne-Billancourt, et c'est pour cette raison que nos commerces sont ceux qui se portent le mieux de tout le département. C'est aussi pour cela que nous accueillons de nouveaux artisans, et ce, malgré un prix du foncier très élevé, nous étions la ville des Hauts-de-Seine qui en comptait le plus il y a quelques années. C'est cet équilibre qui crée du lien social, de la sécurité, de la convivialité et du

dynamisme dans notre Ville. Malheureusement, on nous a supprimé la taxe professionnelle, la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et la CFE (Cotisation foncière des entreprises). Nous vous proposerons d'ailleurs un vœu en fin de Conseil municipal contre les récentes mesures gouvernementales qui visent à couper les vivres des territoires au profit de la Métropole du Grand Paris (MGP), alors que celle-ci possède déjà beaucoup de réserves. Nous devons maintenir cet équilibre.

S'agissant de l'Île Seguin, le Préfet de Région nous demande donc de signer un document en bonne et due forme validé par le Conseil municipal. Je rappelle que l'État nous a donné un agrément de bureaux sur l'Île Seguin pour 130 000 mètres carrés en janvier 2020, sans rechigner, alors que nous lui demandons aujourd'hui un agrément pour 110 000 mètres carrés – soit 20 000 mètres carrés de moins –, et que nous devons désormais lui apporter des preuves et des garanties. Nous allons donc lui en apporter, puisque l'ordre du jour de notre Conseil municipal comporte cinq délibérations pour les logements sociaux, et que nous en passerons encore d'autres la semaine prochaine lors du Conseil de GPSO. D'ailleurs, lorsque nous avons été auditionnés par la commission nationale du logement, un intervenant nous demandait même de mettre la Ville sous tutelle, y compris les permis de construire, ce à quoi le Préfet SOUBELET avait répondu « que l'État ne ferait pas mieux que la ville de Boulogne-Billancourt en termes d'équilibre », – ce qui nous avait permis d'avoir une amende limitée. Nous avons donc une politique mesurée et équilibrée, et nous faisons tout notre possible pour le maintenir. Cela étant, même si je suis, bien entendu, favorable au logement social, nous n'arriverons jamais à un taux de 25 %. Jamais ! Lorsque j'ai été élu Maire, nous étions à 10 % et nous sommes désormais à 14,72 %. Je rappelle que 1 % de la loi SRU représente 600 logements. Comment voulez-vous que nous gagnions des pourcentages à ce rythme ? Nous ne pouvons pas non plus construire 3 000 logements sociaux du jour au lendemain. Nous procédons de « manière chirurgicale », en incluant progressivement des logements sociaux dès qu'il y a une nouvelle opération. Autrement dit, nous montrons notre bonne volonté, et nous sommes sanctionnés malgré tout.

De plus, et Monsieur DE JERPHANION vient de le rappeler, nous ne sommes pas aidés par l'État, qui nous impose sans cesse des contraintes et des exigences. Je veux bien que nous retardions le projet de l'Île Seguin, mais vous êtes les premiers à nous demander de terminer ce chantier. Or, nous vous proposons aujourd'hui de l'achever. Il faut savoir ce que vous voulez. Je rappelle que cela fait maintenant 29 ans que la Ville travaille sur ce projet, et vous nous demandez aujourd'hui encore plus de temps pour le repenser. Je rappelle également que notre regretté Gauthier MOUGIN a présidé plus de 50

réunions de concertation, et que nous avons organisé 14 réunions, en un an, avec le président du Tribunal administratif dans cette même salle, pour parvenir à un protocole validé à l'unanimité. Nous avons donc mis des années et des années à mettre tout le monde d'accord (associations, comité de suivi...) pour ne pas construire de logements sur l'Île Seguin, car personne ne voulait de voiture, ce n'est pas pour revenir en arrière aujourd'hui – nous repartirions encore pour 20 ans. Au final, nous construisons un ensemble de bureaux pour y apporter de la vie, avec une destination culturelle qui comprendra à la fois la Fondation Emerige, des cinémas et la Seine musicale. Nous déplacerons ainsi le centre culturel de gravité de Paris vers l'Ouest au sein de la vallée de la culture, pour créer un festival de destinations culturelles sur l'Île Seguin.

D'autre part, je rappelle que nous voterons également des crédits au Conseil départemental, la semaine prochaine, pour embaucher des collaborateurs dans le cadre de la création du musée du Grand siècle. Nous bénéficierons ainsi d'une vallée de la culture exceptionnelle, entre l'Île Seguin, le navire Amiral, le musée de la Céramique, le musée du Grand siècle, le musée Belmondo – avec de nouvelles propositions de Paul Belmondo –, le château Rothschild – puisque nous avons gagné en première instance devant le Tribunal administratif –, et l'ouverture du musée Albert Khan au printemps.

Aujourd'hui, on nous demande de signer un protocole pour prouver une nouvelle fois notre bonne foi, nous allons donc le signer pour avancer, mais nous ne remettons pas tout en question. Je suis désolé. De plus, et vous le savez très bien, il faut que l'aménageur d'une opération – en l'occurrence la SPL (Société publique locale) – emprunte pour faire des travaux. Le nouveau pont a coûté 41,5 millions d'euros, et il a été financé par la SPL avant même d'encaisser les droits à construire de Bouygues et des autres partenaires – sources dont nous aurons besoin pour équilibrer le budget. Aujourd'hui, la SPL a 261 millions de dettes, et Bouygues nous a versé 36 millions d'euros d'acompte. Nous espérons donc bien toucher les 324 millions d'euros restants, puisque nous avons signé un contrat d'un peu plus de 360 millions d'euros. Je veux bien faire une forêt amazonienne sur l'Île Seguin, mais il faudra augmenter les impôts de 500 %. Je suis même prêt à faire un référendum, mais je connais le résultat d'avance. Je suis prêt à parier avec vous, Monsieur RUTILY. Encore une fois, il faut trouver un équilibre, et nous continuons de le chercher depuis des années. En attendant, nous avançons. Une fois ce protocole signé, nous l'enverrons ensuite en préfecture pour obtenir cet agrément de bureaux, et Bouygues pourra alors réaliser ce projet – dont le travail d'aménagement et de concertation a même été souligné par Comité de suivi. Enfin, je rappelle que Monsieur LESCOEUR m'avait dit à une époque « que lui et ses collègues avaient bien fait d'enquiquiner le Maire sur ce projet

pendant 20 ans ». Aujourd'hui, je reconnais effectivement que vous avez bien fait d'enquiquiner les majorités successives depuis 20 ans pour arriver à ce beau projet. Comme vous le voyez, je vous rends hommage.

Désormais, ce projet plaît à tout le monde, il est cohérent, il est financièrement équilibré – ce qui est essentiel –, et il est de plus en plus écologique. Il faut maintenant que nous avancions très vite, sachant que nous pourrions lancer en même temps les chantiers de la pointe amont et la partie centrale de l'Île, ce qui est phénoménal – puisqu'ils seront probablement réalisés par la même entreprise. Nous en aurons ensuite terminé avec l'Île Seguin en 2025 ou en 2026, sauf s'il y a des recours, mais l'idéal est souvent très difficile à atteindre. Or, nous nous rapprochons ici de l'idéal sur tous les points, et je ne suis pas inquiet car de nombreuses entreprises souhaitent s'installer à Boulogne-Billancourt. D'ailleurs, nous annoncerons dans quelques jours à GPSO l'arrivée d'un très grand groupe international.

De la même façon, et nous le constatons dans nos droits de mutation, tout le monde veut venir habiter et travailler à Boulogne-Billancourt. Comment cela se fait-il ? Ce n'est pas moi qui oblige les gens à acheter des appartements. Certes, et vous avez raison, certains quittent la Ville, mais d'autres arrivent aussitôt derrière et achètent. D'ailleurs, les appartements ne restent généralement pas libres très longtemps, ils sont vendus dans la journée ou dans la semaine, voire au maximum dans la quinzaine. Encore une fois, cet équilibre permet aujourd'hui de vivre dans une ville tout à fait cohérente. De même, les entreprises de la Ville qui cherchent à s'agrandir ne souhaitent pas du tout quitter Boulogne-Billancourt, d'autant que 30 % des actifs boulois y travaillent. C'est aussi le signe d'une bonne qualité de vie. Quant au télétravail, les entreprises l'anticipent, et nous ne sommes pas certains que ce phénomène durera. Nous avons récemment visité une start-up avec Madame Sandy VETILLART, et les salariés que nous avons rencontrés ne veulent plus de télétravail. Ils étaient âgés de 20 à 25 ans, et habitaient quasiment tous à Boulogne-Billancourt. Ces jeunes veulent en effet se voir et échanger, ils disposaient d'une salle de sport en commun et d'un bar, et je suis persuadé qu'ils travaillent beaucoup. C'est l'avenir des entreprises de demain, et les bureaux qui seront construits par Bouygues sur l'Île Seguin seront de véritables bureaux du futur. Enfin, sachez qu'il est également très difficile de transformer d'anciens bureaux en logements – puisque nous avons actuellement quatre opérations de ce type en cours –, et cela crée des nuisances sonores pour les riverains. Nous en avons fait l'expérience, et nous demanderons aux entreprises de prendre leurs précautions la prochaine fois, avant de vouloir transformer un immeuble de bureaux en logements. Bref, nous avons organisé des dizaines de réunions avec la

préfecture, nous sommes d'accord sur le protocole et sur les objectifs, et nous veillerons à les respecter.

Enfin, Monsieur RUTILY, vous dites que nous ne sommes pas propriétaires des terrains et que nous n'avons pas forcément les accords pour construire le CTM. Je regrette, mais le CTM appartient à la Ville. À ce propos, je rappelle que nous devons signer l'achat du terrain de l'Abreuvoir avec l'État, mais que nous ne pourrions pas le faire avant le 31 décembre. Notre objectif est en effet de déplacer le CTM à cet endroit, ainsi que le poney-club et l'institut de soins infirmiers, et de créer des parkings pour le personnel du futur hôpital Ambroise Paré. D'autre part, nous allons également construire un centre de logistique sous le CTM et des logements juste au-dessus. Cette opération est donc maîtrisée par la Ville du côté CTM, mais entre la DIRIF (Direction interdépartementale des routes d'Île-de-France), les services des Domaines, le service des Finances, l'ARS, l'APHP, le Département, GPSO, la Ville, l'architecte des bâtiments de France, et l'inspectrice de sites, les choses avancent difficilement et lentement. Vous avez donc raison, Monsieur DE JERPHANION, les contraintes de l'État finissent par peser énormément. Le Préfet ne peut pas nous demander d'un côté de contribuer à la relance économique du pays, alors que des tonnes de chantiers nous attendent sur l'Île Seguin, et de l'autre nous bloquer en nous demandant des protocoles. Excusez-moi, mais cela s'appelle de la schizophrénie. De la même façon, le Préfet nous bloque l'installation du siège de Renault à Boulogne-Billancourt en exigeant de nouvelles contraintes et en vérifiant « tout » dans « tous » les sens, alors qu'il s'agit d'un simple déménagement. Or, le lien entre Renault et Boulogne-Billancourt est historique et il n'est pas question de le briser. Bref, cette schizophrénie devient de plus en plus lourde à porter.

Pour conclure, on nous soumet aujourd'hui un protocole que nous avons lu ligne par ligne, sachant que tout a bien été pesé mot pour mot. Je vous propose donc de voter ce document pour celles et ceux qui sont favorables à l'avenir de Boulogne-Billancourt. Je mets aux voix.

La délibération n° 7 est adoptée à la majorité, les groupes Avec vous, pour Boulogne-Billancourt et Écologistes et Solidaires votant contre.

M. BAGUET : Nous ferons donc savoir aux Boulonnais que vous avez voté contre. Je ne comprends pas votre vote, mais ce n'est pas grave, nous nous en passerons.

8. SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE VAL DE SEINE AMÉNAGEMENT - RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ANNÉE 2020)

Mme GODIN : Monsieur le Maire, comme chaque année, nous vous présentons le rapport des représentants de la ville au Conseil d'administration de la SPL Val de Seine aménagement. Il s'agit là du rapport de l'année 2020. Les principaux faits marquants de cette année sont :

Pour le périmètre de la ZAC

- La construction du nouveau pont Seibert ;
- Les études de définition des espaces publics de l'Île Seguin et du réaménagement de la rue du Vieux Pont-de-Sèvres ;
- La poursuite du développement des programmes du Trapèze ;
- La gare du Grand Paris Express ;
- La réalisation des passages commerciaux du Pont-de-Sèvres ;
- La phase 2 du mail des Provinces ;
- L'engagement des travaux d'escalier Yves Kermen
- La commercialisation de trois locaux commerciaux au Pont-de-Sèvres, avec l'arrivée d'Arkose, de Picard et de la boulangerie Moa.

Hors périmètre ZAC

- Des aménagements complémentaires dans le gymnase de la biodiversité ;
- Le réaménagement des placettes à Meudon sur le débouché du pont Seibert ;
- Des études liées à un équipement sportif sur l'îlot V-Nord ;
- Cinq lettres de missions confiées par la Ville pour le développement de plusieurs projets.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission de l'urbanisme et des travaux.

M. LARHER, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux : Le groupe Écologistes et solidaires demande où en est la procédure concernant le jury d'architectes qui s'est réuni en octobre 2020, et quand le jury définitif se tiendra-t-il. Il est répondu que le jury de candidatures s'est effectivement tenu en octobre 2020, et qu'il a permis de désigner quatre candidats. Depuis, une modification de PLU a été engagée par GPSO, et celle-ci a fait l'objet de recours. Une information sera donc diffusée sur le planning de ce projet, une fois que les éléments complémentaires seront connus. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, les groupes Écologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions concernant cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité, les groupes Avec vous, pour Boulogne-Billancourt et Écologistes et solidaires » s'abstenant.

9. SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SEINE OUEST AMÉNAGEMENT - RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ANNÉE 2020)

Mme GODIN : Les principaux faits marquant de cette SPL pour l'année 2020 sont :

- La poursuite et/ou la fin d'opérations (mise en accessibilité, rénovation des quatre groupes scolaires) ;
- Les travaux de mise en sécurité électrique de plusieurs bâtiments communaux ;
- Le remplacement des bulles de tennis du stade Le Gallo ;
- Le Plan numérique des écoles ;
- Le réaménagement de Bernard Palissy ;
- Le réaménagement du cimetière Pierre Grenier.

Sachez par ailleurs que sept opérations ont également été engagées en 2020, parmi lesquelles :

- La démolition de l'Éden café ;
- Les tribunes du terrain de rugby du stade Le Gallo ;
- La réfection de certains logements de la Ville ;
- La réhabilitation de la crèche Koufra ;
- Le réaménagement et la mise en sécurité du centre d'hébergement Pierre Grenier ;
- L'aménagement du club sénior de la rue Carnot ;
- L'aménagement du jardin Gallieni-Bellevue.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission de l'urbanisme et des travaux.

M. LARHER, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux : Le groupe Écologistes et solidaires a indiqué que les délais de réception des rapports étaient trop courts – même s'ils sont conformes aux obligations légales – et qu'ils ne permettaient pas d'étudier correctement ces dossiers. Le groupe demande en conséquence s'il est possible de recevoir les documents plus tôt. Il est répondu que la Ville respecte les délais de communication des dossiers, et que ceux-ci sont les mêmes

pour tous les élus. Il est également précisé que ces dossiers sont volumineux, ce qui implique beaucoup de travail pour les services de la Ville, et qu'il est donc difficile de les communiquer plus rapidement. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, les groupes Écologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions concernant cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité, les groupes Avec vous, pour Boulogne-Billancourt et Écologistes et Solidaires s'abstenant.

10. SECTEUR PAUL BERT - AGUESSEAU - ACCEPTATION D'UNE PROMESSE UNILATÉRALE D'ACHAT SUR LES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AO N°61 ET 62, 179 À 183 RUE D'AGUESSEAU ET 37 À 39 RUE PAUL BERT

Mme GODIN : Il vous est proposé d'accepter l'offre d'achat de la société Woodeum pour les deux parcelles citées dans la délibération. Si ces dernières sont estimées par les Domaines à 15,5 millions d'euros, la société Woodeum propose de les racheter pour 12 376 350 euros. La Ville accepte donc de minorer le prix d'achat de 3 123 650 euros, pour permettre la réalisation de logements sociaux par la SEM SOHP. Cette minoration viendra bien entendu en déduction de l'amende SRU imposée à la Ville au titre de l'année 2021, sachant que celle-ci sera payable en 2023.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission de l'urbanisme et des travaux.

M. LARHER, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, les groupes Écologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions concernant cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je me félicite de l'avancée de ce dossier, qui a été engagé il y a bien longtemps par la Ville, puisque nous allons enfin sortir de cette situation compliquée – même si cela nous coûtera beaucoup d'argent. Cela étant, il faut aussi faire des sacrifices pour réaliser des logements sociaux. Je mets aux voix.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

11. PERSONNEL COMMUNAL - MESURES DIVERSES

Mme GODIN : Cette délibération porte sur quatre points. Le premier concerne l'habituelle actualisation du tableau des effectifs, le deuxième le recrutement d'agents contractuels pour des postes ne pouvant pas être pourvus en interne, et le troisième le renouvellement de mise à disposition d'un agent de GPSO par la Ville pour l'accompagnement de la mise en place de la Maison de la planète. Enfin, le quatrième point concerne la modification de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être concédé ou mis à disposition.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales : Au groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt, qui s'interroge sur les critères d'attribution des logements de fonction – notamment pour le chargé de mission Qualité, contrôle et suivi des DSP –, il est répondu que les cadres intégrant l'astreinte de sécurité sont éligibles. Avis favorable à l'unanimité, les groupes Écologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances et des affaires économiques : Le groupe Écologistes et solidaires a demandé en quoi constituait l'astreinte du chargé de mission Qualité, contrôle et suivi des DSP. Il lui est répondu que l'intitulé du poste n'était pas adapté, et qu'il sera changé dans la délibération du Conseil municipal. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions concernant cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

12. DÉTERMINATION DES EMPLOIS ÉLIGIBLES À LA RÉALISATION D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET INSTITUTION DE L'INDEMNITÉ HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Mme GODIN : Nous devons fixer une ligne exhaustive des emplois éligibles aux heures supplémentaires, puisque la survenance de situations imprévues ou exceptionnelles peut conduire certaines catégories d'agents à être mobilisées en dehors de leur temps de travail habituel. Je pense bien entendu à la crise de la Covid-19. Afin de pouvoir rémunérer ces agents, ces heures supplémentaires devront avoir un caractère exceptionnel, sachant que ces missions seront également limitées dans le temps. Enfin, il vous est aussi demandé d'approuver les modalités de calcul du montant de ces indemnités.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions concernant cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

13. PRÉSENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU) DE L'ANNÉE 2020 DE LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

Mme GODIN : Cette délibération vous présente donc la synthèse du Rapport social unique (RSU) établi par le CIG (Centre interdépartemental de gestion) pour l'année 2020, sur la base du document réglementaire conseillé par la Ville et présenté au Comité technique (CT). Ce rapport, qui vous sera présenté chaque année, remplace celui que vous connaissiez auparavant, à savoir le REC (Rapport d'état de la collectivité), qui, lui, était établi tous les deux ans. Je précise également que ce rapport a été adopté à l'unanimité lors du dernier CT.

Ce document est un outil permettant à la fois aux collectivités d'établir un état des lieux de la situation du personnel au 31 décembre de l'année écoulée, et au centre de gestion de

comparer les données des collectivités de même strate (plus de 1 000 agents pour Boulogne-Billancourt). Cette synthèse recense, à l'appui d'indicateurs réglementaires prédéfinis, des données chiffrées portant sur les effectifs, les flux, le temps de travail, la rémunération, les conditions de travail, la formation et les droits sociaux. Vous y retrouverez ainsi des graphiques concernant la répartition des effectifs par statuts et par catégories hiérarchiques, ou encore des tableaux recensant des données sur la répartition par filières ou sur l'absentéisme.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions concernant cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

14. MODIFICATION DES MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITÉ À CERTAINS CADRES D'EMPLOIS DE LA FILIÈRE POLICE MUNICIPALE

Mme GODIN : Cette délibération concerne la Police municipale. Je rappelle que nous avons mis en place le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) pour les agents de la Ville, il y a déjà quelque temps, mais qu'il n'existe aucun texte réglementaire de ce régime pour la Police municipale. Il vous est donc proposé de modifier l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) pour harmoniser le régime de ces agents avec celui des autres, et de vous prononcer sur le taux appliqué. Je précise que cette proposition a été approuvée à l'unanimité lors du dernier Comité technique.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions concernant cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

15. PROTECTION FONCTIONNELLE DU MAIRE

Mme GODIN : Le Maire ayant une nouvelle fois été attaqué sur les réseaux sociaux, celui-ci a décidé de porter plainte. Il vous est donc demandé de lui accorder la protection fonctionnelle.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales : A Madame ACHIDI, de la liste Une nouvelle énergie pour Boulogne-Billancourt, qui s'interroge sur la nature du contentieux, et sur la nécessité de délibérer pour chaque cas, il est répondu qu'il s'agit d'un tweet publié sous pseudonyme, et que, conformément à la jurisprudence, la protection fonctionnelle doit être accordée spécifiquement par le Conseil municipal pour chaque cas qui se présenterait. Avis favorable à l'unanimité, les groupes Écologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt, ainsi que la liste Une nouvelle énergie pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances et des affaires économiques : Les groupes ont demandé la communication des injures et menaces sur le réseau social avant de se prononcer. Avis favorable à l'unanimité, les groupes Écologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt, ainsi que Monsieur VATZIAS s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions concernant cette délibération ? Oui, Madame RAPILLY-FERNIOT, puis Monsieur DE JERPHANION.

Mme RAPILLY-FERNIOT : Il nous semble bien évidemment important de protéger les élus sur les réseaux sociaux, car nous savons très bien, surtout en tant que femmes, qu'ils peuvent être particulièrement violents. Pour autant, il est aussi normal que nous soyons interpellés sur ces réseaux par des habitantes et des habitants qui ne sont pas forcément en accord ou contents avec les choix de la Municipalité. En effet, les réseaux sociaux font aujourd'hui partie de la démocratie, tout comme le sont les habitants mécontents. Par ailleurs, il nous est difficile de voter la protection fonctionnelle sans

Séance du 09 décembre 2021

savoir ce qui a été dit dans ce tweet. Nous en avons d'ailleurs demandé la teneur en commission, mais on nous a répondu que vous nous donneriez peut-être cette information ce soir. Sans cette information, il nous sera donc impossible de voter cette délibération. Merci.

M. DE JERPHANION : Je considère également que les insultes, attaques ou diffamations n'ont aucun rapport avec la démocratie, et que beaucoup de personnes dépassent les limites sur les réseaux sociaux. D'ailleurs, et nous le constatons déjà, ces outrances existent aussi dans cette avant-présidentielle. Or, celles-ci me dérangent profondément car ce n'est pas du tout ma conception de la démocratie. Même si je suis toujours du côté des élus lorsqu'ils se font attaquer, sachez simplement que nous nous sommes abstenus en commission car nous ne connaissions pas la nature de ce tweet. Je ne vous demanderai pas forcément de nous le révéler publiquement...

M. BAGUET : ...Il n'y a aucun problème, je vais vous le dire. J'attends donc votre vote dès que je vous l'aurai lu. Nous verrons ensuite si vous êtes solidaires les uns et les autres. Cela sera intéressant car vous êtes tous en train de défendre les élus. Je vais donc vous lire le texte exact de ce tweet, et vous verrez ensuite si vous considérez ces propos comme une injure ou pas.

M. DE JERPHANION : Pourrions-nous avoir une petite minute pour en discuter entre nous, car c'est aussi ma conception de la démocratie, nous ne prenons aucune décision dans notre groupe sans en avoir parlé ensemble – même si nous serons sans doute très choqués par les propos que vous allez nous lire et si nous voterons sans doute pour cette délibération ?

M. BAGUET : Très bien. Je vous laisse 30 secondes pour vous mettre d'accord, mais vous ne devriez même pas avoir besoin d'autant de temps.

Voilà le tweet qui était écrit : « Le mis en examen à la tête de la Ville a du sang sur les mains. Pierre-Christophe BAGUET, tu n'es qu'une grosse merde ». Ça vous va ? Vous votez ou vous ne votez pas, car je suis traité d'assassin et je suis une grosse merde. Faites ce que vous voulez, je vous laisse quelques secondes pour en débattre entre vous. Vous me direz ensuite si vous votez pour ou si vous votez contre. D'accord ?

M. DE JERPHANION : Nous voterons donc pour, car nous n'avons même pas besoin de connaître le contexte pour savoir que ces propos sont quand même outranciers.

M. BAGUET : Il n'est pas question du contexte, mais d'un tweet sorti comme ça par un anonyme.

M. DE JERPHANION : Quoi qu'il en soit, nous voterons pour. En revanche, je ne demanderai pas que l'on saisisse des avocats à chaque fois.

M. BAGUET : Je suis désolé, mais se faire traiter de la sorte mérite quand même un dépôt de plainte, d'autant que je ne suis pas non plus un obsédé de la justice.

M. DE JERPHANION : J'ai eu un tract diffamatoire en campagne électorale, et ce n'est pas pour cette raison que j'ai porté plainte !

M. BAGUET : Nous n'allons pas passer toute la soirée sur ce point. Soit vous votez pour, soit vous votez contre. Madame RAPILLY-FERNIOT.

Mme RAPILLY-FERNIOT : Tout d'abord, je vous apporte toute ma solidarité pour avoir été traité de grosse merde, car cela n'est pas du tout acceptable. Nous sommes donc solidaires avec vous sur ce point. Pour autant, je suis un peu surprise car...

M. BAGUET : ...Le fait que je me fasse traiter d'assassin ne vous choque pas ? En réalité, seul le fait d'avoir été traité de grosse merde vous dérange ? C'est intéressant. Personnellement, j'aurai préféré l'inverse.

Mme RAPILLY-FERNIOT : Non. Je suis solidaire avec vous pour ces deux insultes. Néanmoins, je suis un peu surprise, car il avait été dit à un moment donné qu'il s'agissait de menaces de mort. Je m'attendais donc à ce genre de propos. D'autre part, comme je sais que vous n'êtes pas très présent sur Tweeter, alors que j'y suis personnellement beaucoup, sachez que ce genre de chose arrive quotidiennement par dizaines, et que nous recevons nous aussi ce genre d'insultes. De fait, nous pourrions peut-être utiliser l'argent de la Ville différemment, plutôt que de faire beaucoup de bruit pour rien, car il y a en réalité très peu de véritables menaces sur Tweeter. Par conséquent, nous nous abstiendrons.

M. BAGUET : Vous vous abstenez seulement ! C'est très intéressant. J'espère que vous ne serez pas trop insultée sur les réseaux sociaux.

Mme RAPILLY-FERNIOT : Comme je vous le disais, nous le sommes tous les jours !

M. BAGUET : Vous voulez que nous travaillions ensemble, majorité et opposition, et vous n'êtes même pas solidaires d'une telle insulte et d'une telle injure ! Je note. Je mets aux voix.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité, le groupe Écologistes et Solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci pour votre solidarité.

16. APPROBATION DE LA CONVENTION « VILLE AMIE DES ENFANTS » ENTRE UNICEF FRANCE ET LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT - ADOPTION DU PLAN D'ACTION MUNICIPAL 2020/2026 POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

M. LOUAP : Monsieur le Maire, mes chers collègues, le titre « Ville amie des enfants » UNICEF France, en partenariat avec l'Association des maires de France (AMF), est un réseau d'échanges et de bonnes pratiques au service des enfants et des jeunes. En 2012, puis en 2014, la ville de Boulogne-Billancourt s'est portée candidate pour intégrer ce réseau, et s'est d'ailleurs vu décerner le titre « Ville amie des enfants » par l'UNICEF. La Ville a souhaité poursuivre et intensifier son partenariat avec l'UNICEF, et prolonger ainsi le titre de « Ville amie des enfants » pour un mandat supplémentaire.

Au terme du processus de candidature, qui s'est achevé par une audition de la Ville à laquelle j'ai tenu personnellement à assister, la commission des collectivités territoriales UNICEF France a décidé le 17 novembre dernier d'attribuer de nouveau le titre de « Ville amie des enfants » à notre commune pour une durée de six ans. Comme le plan d'action proposé, qui est annexé à cette délibération, a été intégralement validé, je vous propose donc de l'approuver.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales : Au groupe Écologistes et solidaires, qui aurait souhaité que soit retenus les onglets « mettre en place un plan de lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants et aux jeunes » et « œuvrer pour que les filles aient le même accès aux loisirs que les garçons », il est répondu que des actions sont déjà menées au sein des centres de loisirs de la Ville, même si ces objectifs ne sont pas cochés en tant que tels dans le document cadre de l'UNICEF. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions concernant cette délibération ? Oui, Madame RAPILLY-FERNIOT.

Mme RAPILLY-FERNIOT : Nous nous réjouissons évidemment que Boulogne-Billancourt s'engage pour les enfants aux côtés de l'UNICEF. Néanmoins, et comme je l'ai fait en commission, je m'interroge sur la sélection des

axes que nous choisissons de suivre, puisqu'il est possible d'en choisir plusieurs, et que la Ville s'engage à attribuer « les moyens qui seront à la hauteur des enjeux locaux ».

Je rappelle que les cinq engagements cités dans cette convention sont les suivants :

- Assurer le bien-être de chaque enfant ;
- Affirmer la volonté de lutter contre l'exclusion ;
- Permettre de proposer un parcours éducatif de qualité ;
- Développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation ;
- Un partenariat avec l'UNICEF.

En réalité, je m'interroge sur les engagements n° 1 et 2. Concernant le premier, je ne comprends pas pourquoi la Ville n'a pas coché l'onglet « lutter contre la pollution de l'air aux abords des lieux éducatifs et sportifs fréquentés par les enfants et les jeunes », alors que les villes voisines mettent par exemple en place les « rues aux enfants » en coupant la circulation pour piétonniser les rues devant les écoles. Or, cela ne serait pas très difficile à mettre en place, et représenterait une réelle amélioration de la qualité de vie et de l'air respiré par les enfants boulonnais. Quant à l'engagement n° 2, je ne comprends pas pourquoi la Ville n'a pas coché l'onglet « œuvrer pour que les filles aient le même accès aux loisirs que les garçons ». Enfin, je ne comprends pas non plus pourquoi l'onglet « mettre en place un plan de lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants et aux jeunes » n'a pas été coché, car notre Ville ne peut être miraculeusement épargnée par cet enjeu. Je rappelle en effet que le Département des Hauts-de-Seine a plutôt été épinglé récemment pour sa mauvaise gestion de l'aide sociale à l'enfance – mais cela dépend du Département et non pas de la Ville –, et que le Me to insert relayé par Tweeter montrait justement l'ampleur massive des violences faites aux enfants et aux jeunes. Bref, pourquoi n'avons-nous pas sélectionné cet objectif dans le cadre de cet accord avec l'UNICEF ? Par conséquent, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération, car nous ne comprenons pas pourquoi la Ville ne s'engage pas sur ces trois enjeux majeurs. Merci.

M. LOUAP : Comme je vous l'ai dit en commission, nous avons retenu un thème par engagement, puisqu'il y a plusieurs thématiques dans chaque volet. Ceci étant dit, les autres thèmes qui n'ont pas été cochés sont évidemment appliqués dans les centres de loisirs. Je pense par exemple aux actions menées en direction des enfants, comme la journée du droit des filles du 11 octobre dernier, les différentes rencontres que nous avons organisées entre des Boulonnaises et les enfants de CM2 pour des temps d'échanges, à la participation à la diffusion d'un film de sensibilisation à la question du droit des filles, ou encore à la participation à la semaine du droit des

enfants et aux ateliers menés par Enfance majuscule et ADM Kids, au cours desquels 300 enfants ont participé. D'autre part, nous menons également des actions en direction des encadrants professionnels, et notamment des animateurs, sur la prise en compte des problématiques de violences. De même, nos animateurs participent à une journée de prévention dédiée à la prévention des violences faites aux enfants, sans compter les différentes tables rondes qui ont été organisées sur cette thématique. D'ailleurs, la dernière table ronde était justement intitulée « les violences faites aux enfants, le devoir d'agir ». Enfin, je rappelle que nous développons également des formations sur la communication non violente. Voilà donc quelques exemples des actions déjà menées par la Ville, ce qui signifie que ces engagements sont déjà appliqués – même s'ils ne figurent pas dans le plan d'action que nous avons signé avec l'UNICEF. Si vous le souhaitez, je pourrai même vous communiquer l'ensemble des objectifs qui ont été fixés pour les directeurs des centres de loisirs. Bref, tous les éléments que vous avez cités sont déjà pris en compte dans les missions confiées aux équipes d'animation des centres de loisirs.

M. BAGUET : Nous avons effectivement une liste de deux pages des actions qui ont été menées depuis la rentrée. Transmettez-la à Madame RAPILLY-FERNIOT, elle verra ainsi que nous ne restons pas les bras croisés. De la même façon, je rappelle que Madame DEFRANOUX a animé énormément de rencontres et de réunions depuis le mois de septembre. D'ailleurs, vous devriez être un peu plus présente dans la Ville, vous verriez que les choses bougent et que nous ne faisons pas mal de choses. Peut-être avons-nous tort de ne pas tout mettre sur les réseaux sociaux ?

M. LOUAP : J'ajoute également que la personne responsable de l'UNICEF laissait entendre dans la conclusion de l'audition à laquelle j'ai assisté, que notre plan serait présenté comme un modèle à l'ensemble de l'UNICEF. Je tenais à le faire savoir, tout comme je tenais à remercier les services qui ont travaillé sur ce document extrêmement volumineux.

M. BAGUET : Autant faire savoir que nous servons effectivement de modèle auprès de l'UNICEF pour les autres villes. Je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

17. EXTENSION DE L'USAGE DE « L'INTERFACE DE PROGRAMMATION D'APPLICATION (API) PARTICULIER » AUX DONNÉES DE LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE (CAF)

M. AMAR : Monsieur le Maire, en 2019, la Ville a souhaité poursuivre ses efforts de simplification et de dématérialisation des procédures pour faciliter la vie des familles. Aussi, une

étape importante avait été décidée en décembre de la même année, avec la délibération n° 28 du Conseil municipal du 19 décembre 2019. Pour mémoire, celle-ci autorisait Monsieur le Maire à demander l'agrément de la DINSIC (Direction interministérielle du Numérique et du système d'information et de communication) pour la transmission des données fiscales issues de la DGFIP (Direction générale des Finances publiques) via le module API Particuliers. Cela a permis de proposer aux familles boulonnaises de dématérialiser le calcul de leur quotient familial. Ainsi, dès le mois d'octobre 2020, elles ont pu le mettre à jour directement dans leur espace personnel du portail Familles. Depuis, plus de 60 % d'entre elles ont choisi ce mode.

Aujourd'hui, la Ville poursuit la modernisation de ses procédures, et souhaite étendre l'usage d'API Particuliers aux données de la CAF pour le calcul du tarif des crèches basées sur le quotient familial de la Caisse d'allocations familiales, naturellement avec l'accord explicite des familles. Merci.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions concernant cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

18. ACTUALISATION DES STATUTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL LOCAL (CESEL)

Mme DE BEAUVAL : Mes chers collègues, le 11 février 2021, le Conseil municipal a désigné une commission de sept membres, composée de cinq élus de la majorité et de deux élus de l'opposition. Cette commission a été chargée, d'une part, de sélectionner des candidatures pour le renouvellement du CESEL, et d'autre part, d'actualiser les statuts de cette instance consultative.

Cette commission s'est donc réunie le 23 novembre dernier pour approuver une nouvelle rédaction des statuts, dont les

modifications portent sur :

- Les principes directeurs sur lesquels repose le CESEL ;
- Les modalités de composition du CESEL ;
- Une clarification de l'organisation du Bureau ;
- L'organisation de son travail, pour plus de conformité avec la pratique.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver les nouveaux statuts du CESEL. Merci.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales : Au groupe Écologistes et solidaires, qui demande des précisions sur l'appréciation qui serait faite de la neutralité politique au sein du CESEL, il est répondu que le président est chargé d'y veiller, ce point ayant notamment été abordé lors de la commission chargée d'actualiser les statuts. Avis favorable à l'unanimité, les groupes Écologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenaient.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions concernant cette délibération ? Oui, Monsieur DE JERPHANION.

M. DE JERPHANION : Merci Monsieur le Maire. J'ai déjà eu l'occasion de vous exposer mon point de vue lorsque vous parlez de « démocratie participative ». En langue française, on appelle cela un pléonisme, puisque la démocratie est en elle-même participative. En l'occurrence, lorsqu'on crée des Conseils de quartier, on pourrait plutôt parler de « démocratie de proximité ».

Dans le cas présent, que cette démocratie soit de proximité ou participative si vous le voulez, elle s'impose d'être ouverte. Or, vous la refermez complètement avec ce nouveau grand principe de confidentialité des réunions et des travaux du CESEL. Pour résumer, vous nous demandez de valider l'existence d'une instance composée de membres sélectionnés selon une méthode opaque, et dont les débats ont lieu à huis-clos. Aussi, parce qu'un sou est un sou, et que notre administration se meurt de tous ces comités Théodule, nous voterons contre cette délibération. Enfin, pour terminer sur ce sujet de l'intelligence collective, et si vous manquez d'inspiration, je vous recommande de lire l'ouvrage d'un Boulonnais spécialiste de la question, qui s'appelle Guillaume PETER. Peut-être aurons-nous ainsi des réunions préparatoires de qualité, puisque je fais partie de cette commission de révision des statuts du CESEL, et que nous avons seulement eu ces statuts en arrivant en réunion sur un écran qui défilait. Bref, comme cette réunion n'était pas très utile et qu'elle ne sert à rien, nous aimerions en sortir, d'autant que j'ai aussi des obligations professionnelles. Cela nous fera gagner du temps. Merci.

M. BAGUET : Rassurez-moi, j'espère que vous avez dit tout cela en réunion, car il paraît que vous n'avez pas dit un mot pendant cette séance ! Je ne comprends pas cette façon de travailler. Nous organisons des réunions préparatoires avec l'opposition, sachant que très peu de villes le font, et vous ne dites rien à cette occasion. Nous n'étions pas obligés de passer cette délibération ce soir en Conseil municipal. Si vous vous étiez manifesté lors de cette séance, en disant que vous aviez besoin de délai, nous aurions pris votre demande en considération. Or, on me dit que vous n'avez pas ouvert la bouche pendant cette réunion. Votre intervention est donc un peu surprenante. D'autre part, je vous signale que le CESEL est une commission mixte, que l'opposition participe à la sélection des candidats de cette instance, et que vous n'êtes pas venu à cette réunion. Bref, vous ne répondez pas aux mails sur le groupe de travail de l'urgence climatique, vous ne venez pas aux réunions, et vous intervenez a posteriori au Conseil municipal. Grand bien vous fasse si vous voulez privilégier votre carrière professionnelle, mais ne reprochez pas à la majorité de ne pas vous associer à ces instances. Je respecte tout à fait votre engagement professionnel, mais dites-nous si vous ne voulez plus qu'on vous invite à ces réunions. Je vous redonne la parole.

M. DE JERPHANION : Je suis désolé, mais j'ai parlé pendant cette réunion. D'ailleurs, ma première question en tout début de réunion était de savoir à quoi servait notre présence, et s'il y avait des votes sur ces points. On m'a répondu qu'il n'y avait pas de votes et que les statuts nous seraient envoyés.

M. BAGUET : Je suis désolé, mais Madame GODIN qui a toute ma confiance, me dit que vous n'avez pas ouvert la bouche pendant la commission. Qui dois-je croire ? Vous ou Madame GODIN ? J'ai plutôt tendance à croire Madame GODIN !

M. DE JERPHANION : Vous n'avez qu'à faire des réunions en visioconférence, et vous verrez que nous parlons !

M. BAGUET : Nous n'allons pas faire des réunions en visioconférence. D'ailleurs, nous modifions justement le règlement du CESEL car certains ne respectent pas le travail des autres.

M. DE JERPHANION : C'est la démocratie !

M. BAGUET : Je suis désolé mais nous ne diffusons pas les documents à la terre entière lorsqu'il y a des réunions préparatoires. Il y a des règles de fonctionnement, nous sommes entre nous et nous nous faisons confiance, car nous sommes des élus de la République. Nous n'allons pas diffuser certaines informations sur la place publique. Je mets aux voix.

Séance du 09 décembre 2021

La délibération n° 18 est adoptée à la majorité, les groupes Avec vous, pour Boulogne-Billancourt et Écologistes et Solidaires votant contre.

19. ATTRIBUTION DU PRIX INITIATIVE HANDICAP

M. DENIZIOT : Un vote en ligne a été organisé en été 2021, et a permis aux Boulonnais de voter pour leur projet favori. Trois projets ont ainsi été retenus. Ce classement a été présenté au Conseil local du handicap (CLH), qui a proposé de répartir les montants attribués de la façon suivante :

- 5 000 euros à l'IME Solfège pour la réalisation du documentaire « L'IME Solfège, cœur de vie au cœur de la Ville » ;
- 2 500 euros à l'association Terre d'arcs en ciel pour la création de l'exposition « Changer de Reg'arts » ;
- 2 500 euros à l'association Deux mains en main pour le lancement du Festival inclusif « Silence en scène ».

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Les attributaires de ces prix ont effectivement été retenus par le Conseil local du handicap, qui s'est installé le 16 novembre dernier sur la base d'un vote des Boulonnais. Nous avons d'ailleurs passé une très bonne soirée, avec beaucoup de personnes de la Ville impliquées sur ce sujet. Nous avons des représentants du monde handicapé, ainsi que des professionnels et des associations, et beaucoup de propositions ont été émises. L'idée générale était que la Ville faisait beaucoup pour le handicap. Nous aimerions en faire encore plus, notamment dans les domaines du sport, de l'économie, de l'emploi ou encore de la culture, même si beaucoup de choses existent déjà. D'ailleurs, le directeur du Comité handisport était également présent, et Monsieur Pierre DENIZIOT a proposé un certain nombre de thèmes. Le CLH en a retenu quatre, et nous allons travailler sur ces thématiques. Si la Ville s'honore de tout ce qui existe déjà dans le secteur du handicap, sachez que nous en ferons encore davantage. Oui, Madame RAPILLY-FERNIOT, puis Monsieur DE JERPHANION.

Mme RAPILLY-FERNIOT : Comme vous trouvez que je critique beaucoup et que je ne suis jamais contente, je ne manquerai pas l'occasion de vous dire que tout cela est très bien, et que nous voterons pour cette délibération avec grand plaisir.

M. DE JERPHANION : Nous voterons évidemment pour cette délibération, comme nous l'avons fait l'année dernière pour ce même prix et lorsque vous aviez annoncé la constitution de ce Conseil local du handicap. Je rappelle également que nous vous avons alors demandé d'être associés à ces travaux, et que vous ne nous aviez répondu ni oui ni non. Peut-être y a-t-il un lien avec la délibération précédente, mais je constate que votre réponse est aujourd'hui non. Or, vous pourriez quand même nous associer à ces travaux lorsque nous vous le demandons. Vous ne l'avez pas fait et j'en prends note. Cela étant, nous voterons pour, et nous nous réjouissons du retour de ce prix Initiative handicap.

M. BAGUET : Merci. Je mets aux voix.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

20. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE (SOHP) POUR L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SIS 99 AVENUE PIERRE GRENIER À BOULOGNE-BILLANCOURT POUR LA RÉALISATION DE DIX LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

M. DENIZIOT : SOHP a sollicité la ville de Boulogne-Billancourt pour une subvention de 1,2 million d'euros, pour l'acquisition en bloc d'un immeuble situé avenue Pierre Grenier, afin d'y réaliser dix logements locatifs sociaux. Il vous est donc proposé de bien vouloir délibérer sur cette subvention.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances et des affaires économiques : Le groupe Écologistes et solidaires a souhaité connaître le nombre de logements sociaux en 2021. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

21. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE (SOHP) POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 20 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SIS 75-77 AVENUE PIERRE GRENIER À BOULOGNE-BILLANCOURT

M. DENIZIOT : Il s'agit cette fois-ci d'une opération un peu plus conséquente, puisque la société FCCV Boulogne a engagé la construction d'un projet de 110 logements, dont 20 logements sociaux et 16 logements en usufruit locatif social, à la fois sur l'avenue Pierre Grenier et sur la rue de Vanves. Ce projet, qui sera réparti sur cinq bâtiments, comportera une crèche d'environ 60 berceaux, un local commercial et des places de stationnement, ainsi qu'un jardin public en cœur d'îlot. SOHP a donc sollicité la Ville pour une subvention de 305 618 euros pour l'acquisition des 20 logements concernés en VEFA. En contrepartie de la subvention accordée au bailleur, la Ville bénéficiera d'un droit de réservation de trois logements.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

22. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA RÉGIE IMMOBILIÈRE DE LA VILLE DE PARIS (RIVP) POUR LA RÉALISATION DE 33 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SIS 122-128 RUE D'AGUESSEAU À BOULOGNE-BILLANCOURT

M. DENIZIOT : La RIVP a sollicité la Ville pour obtenir une subvention de 480 000 euros, afin d'acquérir 33 logements sociaux en VEFA auprès de Nexity, situés rue d'Aguesseau et rue de Billancourt. En contrepartie de cette subvention, la Ville bénéficiera d'un droit de réservation portant sur 24 % du programme, soit huit logements.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Comme vous pouvez le voir, nous venons de créer 63 logements sociaux en trois délibérations.

23. APPROBATION DE LA CONVENTION DE RÉSERVATION ENTRE LA VILLE ET SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE (SOHP) POUR LA RÉSERVATION DE 4 LOGEMENTS, SIS 71 BIS ET TER RUE DE BELLEVUE ET 182 RUE GALLIENI À BOULOGNE-BILLANCOURT

M. DENIZIOT : Il vous est demandé d'approuver une convention de réservation de quatre logements, pour cette opération de construction de 24 logements sociaux situés rue de Bellevue et rue Gallieni.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales : A la question du groupe Écologistes et solidaires, portant sur la comparaison du nombre de logements sociaux entre 2019 et 2021, il est répondu qu'un nouveau mode de calcul a été mis en place par l'État. Les précisions chiffrées seront communiquées en retour dans les meilleurs délais. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.

24. APPROBATION DE LA CONVENTION DE RÉSERVATION ENTRE LA VILLE ET SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE (SOHP) POUR LA RÉSERVATION DE 2 LOGEMENTS SIS 72-74 RUE THIERS À BOULOGNE-BILLANCOURT

M. DENIZIOT : Il s'agit là encore d'une convention de réservation entre la Ville et SOHP, cette fois-ci pour la réservation de deux logements, dans l'opération d'acquisition en usufruit locatif de onze logements situés rue Thiers à Boulogne-Billancourt.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité.

25. CONVENTION DE MUTUALISATION DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

M. DENIZIOT : Le Centre communal d'action sociale (CCAS) a entrepris depuis plusieurs années la rationalisation de sa gestion, ce qui s'est traduit par la mutualisation de la plupart des fonctions supports dans le cadre de la convention du 17 octobre 2016 passée par la Ville. Comme cette convention expire à la fin de cette année, il vous est donc proposé de la renouveler pour permettre au CCAS de se consacrer à son cœur de métier, à savoir l'accompagnement des administrés, et de déléguer un certain nombre de ses tâches à la Ville, notamment auprès de ses services immobilier, juridiques, ressources humaines et système d'informations ou encore auprès du service des affaires financières.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, les groupes Écologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.

26. GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

M. DENIZIOT : Il s'agit du même principe que la délibération précédente, cette fois-ci pour rationaliser l'action administrative du CCAS, en ne lançant qu'une seule consultation pour la passation de commandes. Il est ainsi proposé d'instaurer un groupement de commande de manière permanente, en vue de répondre aux besoins récurrents du CCAS et de la Ville dans les domaines listés en annexes. Cela permettra là encore au CCAS de laisser à la Ville le soin de piloter ses commandes (fournitures administratives, produits d'entretien, fontaines à eau...).

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.

27. PARTENARIAT AVEC LA CAF DES HAUTS-DE-SEINE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Mme DE MAISTRE : Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération a pour vocation d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention territoriale globale avec la CAF des Hauts-de-Seine. Celle-ci remplace le contrat Enfance-jeunesse voté au Conseil municipal du 23 janvier 2020. Je rappelle que ce partenariat avec la CAF est destiné à percevoir des subventions pour la Ville au titre de la petite enfance, des centres de loisirs, de la jeunesse, de la parentalité, de l'accès aux droits, de l'inclusion numérique, du handicap, des animations, de la vie sociale et du logement. Cette convention permettra de bénéficier d'une somme supérieure au contrat Enfance-jeunesse, à hauteur de 179 000 euros supplémentaires pour cette année, sachant que cette convention vaudra jusqu'à la fin de l'année 2022.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité.

28. PARTENARIAT AVEC LA CAF DES HAUTS-DE-SEINE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT

Mme DE MAISTRE : Cette délibération concerne également la signature d'une convention pour un partenariat avec la CAF, cette fois-ci au titre de la subvention de fonctionnement dite « prestation de service unique » (PSU), qui couvre environ un tiers du coût d'une place de crèche par enfant. Il s'agit donc de renouveler cette convention.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité.

29. PARTENARIAT AVEC LA CAF DES HAUTS-DE-SEINE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT RELATIVE À L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Mme DE MAISTRE : Cette délibération vise à soutenir les projets de la petite enfance, et plus particulièrement les enfants en situation de handicap. Concrètement, la CAF accepte de prendre en charge 10 % du salaire du médecin coordinateur, qui conseille notamment les familles dans l'accès aux places de crèches. Je vous remercie donc de bien vouloir voter cette délibération, qui est un nouveau soutien de la Ville pour les actions en faveur du handicap.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité.

30. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT ET LA SOCIÉTÉ SIGMA E-SPORT POUR LA RÉALISATION D' ACTIONS D'INITIATION ET DE PÉDAGOGIE À LA PRATIQUE DU E-SPORT

Mme GENDARME : Monsieur le Maire, mes chers collègues, à l'occasion du Conseil municipal du 19 décembre 2019, notre assemblée a approuvé une convention de partenariat avec la société Sigma E-sport, pour la réalisation d'actions d'initiation et de pédagogie à la pratique du e-sport. Depuis, avec le soutien de la SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) Boulogne-Billancourt Sport Développement, notre Ville s'est positionnée en véritable précurseur de la pratique du e-sport, tant sur le plan amateur que sur le plan professionnel, avec l'équipe Gameward. Le baromètre France e-sport publié le 19 novembre 2020 nous apprenait que 7,8 millions d'internautes de 15 ans et plus suivaient des compétitions d'e-sport ou étaient eux-mêmes pratiquants.

À Boulogne-Billancourt, sous l'impulsion du Maire, Pierre-Christophe BAGUET, la Ville a souhaité encadrer la pratique du e-sport en lui donnant un cadre vertueux, grâce à la formation d'animateurs des centres de loisirs ou du Déclif Ados par des joueurs professionnels de Gameward. C'est ainsi que le premier centre municipal d'e-sport de France a été créé à Boulogne-Billancourt en juillet 2020. Depuis cette date, pas moins de 2 035 jeunes visiteurs inscrits dans les centres de loisirs ou du Déclif Ados se sont adonnés à la pratique du e-sport. Le second semestre 2021 marque une nouvelle étape, avec le rapprochement entre le centre e-sport, le pôle multimédia et le réseau de médiathèques de la ville de Boulogne-Billancourt. Depuis la rentrée, les centres accueillent des adultes en situation de handicap venus des centres d'activités de jour, ainsi que des seniors issus de nos clubs. Le centre s'ouvrira également bientôt à des résidents de maisons de retraite, désireux de découvrir ce nouveau loisir, ainsi qu'à l'école municipale des sports.

Face au succès de cette nouvelle pratique, des créneaux sont à l'étude pour un accueil du grand public. Une véritable adhésion à cette activité, grâce à un encadrement, une formation et une pédagogie désormais bien rodée. Autant de thématiques actuelles qui s'inscrivent dans une politique

familiale responsable et souhaitée par la Ville.

Parallèlement au développement de cette pratique de loisir, la SCIC Boulogne-Billancourt Sport Développement a piloté, avec l'appui des services municipaux, la création du centre professionnel e-sport, la Gameward House. Notre club professionnel bouloonnais, emmené par Julien BENNETEAU, directeur sportif, a remporté des titres mondiaux sur Crackmania, nationaux et européens sur League of legends, Fortnite ou encore la Coupe de France sur NBA 2K, la simulation électronique de la ligue de basket-ball américaine NBA, dans le cadre d'un partenariat avec notre club professionnel Les Metropolitans 92, actuel leader du championnat de France Betclac Elite. Une performance remarquable et remarquée, puisque ce partenariat entre un club professionnel de basket-ball réel et une équipe de e-sport sur une simulation du même sport est une première en France et en Europe. En seulement deux ans, Gameward s'est ainsi structuré et positionné comme une des plus jeunes écuries du top niveau national et international.

Il vous est donc proposé de poursuivre ce partenariat, permettant une pratique responsable du e-sport grâce à un écosystème vertueux et un encadrement professionnel à destination de tous les publics. À noter également que cette convention pour la réalisation d'actions d'initiation et de pédagogie à la pratique du e-sport, n'a aucun impact budgétaire et est sans engagement financier. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales : Au groupe Écologistes et solidaires, qui s'interroge sur le coût induit pour la Ville de cette convention, il est répondu que des éléments chiffrés seront communiqués dans les meilleurs délais. Avis favorable à l'unanimité, les groupes Écologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances et des affaires économiques : Les groupes Écologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt souhaitaient un chiffrage plus précis du budget de la Ville consacré au e-sport car la convention ne comporte pas d'éléments financiers. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur LESCOEUR.

M. LESCOEUR : Je ne suis pas sûr d'avoir compris quelle était la hauteur de l'engagement financier de la Mairie dans cette entreprise, puisqu'il s'agit d'une société à but lucratif et non pas d'une association. Il serait donc intéressant de savoir à quelle hauteur participe la Ville pour aider cette société.

Mme GENDARME : J'ai justement précisé en fin de présentation qu'il n'y avait aucun impact financier, puisqu'il s'agissait d'actions de pédagogie à destination des publics de la Ville (grand public, séniors, centres de loisirs, Déclac Ados, école des sports).

M. BAGUET : La Ville a simplement payé l'aménagement du centre de loisirs, et cette société paye un loyer à la Ville – puisqu'elle occupe une partie de cet équipement. D'ailleurs, nous vous communiquerons tous les éléments chiffrés si vous le souhaitez, puisqu'il s'agit de données publiques. De notre côté, nous profitons de la présence de professionnels pour former nos animateurs, qui interviennent ensuite au profit des utilisateurs. Cette convention est donc un échange.

Mme GENDARME : Encore une fois, cette convention est de nature pédagogique, puisqu'elle vise à accompagner les différents publics de la Ville. Il s'agit donc de former les animateurs de la Ville pour accompagner ces publics, sachant que les jeunes sont très demandeurs puisqu'ils pratiquent eux-mêmes l'e-sport.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité, les groupes Avec vous, pour Boulogne-Billancourt et Écologistes et Solidaires s'abstenant.

31. APPROBATION DU CONTRAT « EAU, TRAME VERTE ET BLEUE, CLIMAT, DES PLAINES ET COTEAUX DE LA SEINE CENTRALE URBAINE 2020-2024 »

M. MATHIOUDAKIS : Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération concerne donc l'adhésion de la Ville au contrat « Eau, trame verte et bleue climat » des plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024. Je rappelle que ce contrat est né d'une initiative commune des trois institutions que sont l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le Conseil régional d'Île-de-France et la Métropole du Grand Paris. Il constitue un engagement à la fois moral, technique et financier, entre les maîtres d'ouvrage – actuellement au nombre de 45 – et ces trois partenaires, sur un programme d'études et de travaux. Les maîtres d'ouvrage, dont Boulogne-Billancourt, s'engagent ainsi à réaliser des actions précises, et les partenaires financiers à apporter des

subventions à ces actions.

Ce contrat s'articule autour des principaux enjeux suivants :

- Lutter contre les îlots de chaleur ;
- Améliorer la gestion de l'eau pluviale et des eaux usées ;
- Augmenter le nombre d'espaces verts ;
- Sensibiliser et éduquer à l'environnement.

Pour être éligibles à ce contrat, les projets doivent répondre aux objectifs fixés dans les différents documents des partenaires financiers, notamment la stratégie régionale de la biodiversité, ou encore le Plan climat air énergie territorial (PCAET) de la Métropole du Grand Paris.

Par cette signature, la ville de Boulogne-Billancourt renouvelle son engagement en faveur de la protection et de la restauration de la ressource en eau, de la biodiversité, de la nature en ville, et de l'adaptation au changement climatique. Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission de l'urbanisme et des travaux.

M. LARHER, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les groupes Écologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, les groupes Écologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions concernant cette délibération ? Oui, Monsieur RUTILY, puis Monsieur ALAPETITE.

M. RUTILY : Monsieur le Maire, comme vous l'avez dit, il s'agit là de tout un programme. Malheureusement, ce n'est pas le vôtre. Si nous voterons évidemment pour cette délibération, pouvez-vous cependant nous expliquer comment vous gérez la contradiction entre les objectifs de ce contrat trame verte et bleue, et le fait de défendre le bétonnage de l'Île Seguin et de l'îlot V ? Je ne prendrai qu'un seul exemple pour illustrer mes propos. La page 41 de ce contrat présente un

plan spécifiant qu'il n'y a aucun réservoir de biodiversité sur la Ville, et donne pour objectif de développer ces réservoirs et de rafraîchir la Ville. Or, bétonner l'îlot V avec un palais omnisports de 5 000 places, ainsi que le cœur de l'Île Seguin avec un programme de 118 000 mètres carrés de bureaux, est en totale contradiction avec cet objectif. Comme le disait lors d'un précédent Conseil votre adjoint à la transition écologique, citant Théodore MONOD « Le peu ou le très peu que nous pouvons faire, il faut le faire ». J'ajouterai « il ne suffit pas de le dire, il faut le faire ». Je vous remercie.

M. ALAPETITE : Monsieur le Maire, cette délibération semble imputer au budget de la trame verte et bleue des programmes d'aménagement des bords de Seine, de l'Île Seguin, ou encore du Port Legrand, pour environ 18 millions d'euros sur la période 2022 à 2024, sur un budget total de 95 millions d'euros. Cela étant, elle passe à notre avis à côté d'une partie du sujet, qui consiste à faire profiter l'homme de la nature en ville, et en particulier du fleuve. Bref, nous pensons que cette trame oublie un peu l'homme.

D'autre part, alors que la revue Boulogne magazine écrivait à la page 6 de son numéro de novembre que la Seine était quelque chose de magique pour les habitants des péniches, qu'il s'agissait de la plus belle avenue de Boulogne-Billancourt, et que la contemplation remplaçait des vacances avec des points de vue magnifiques, j'aimerais savoir ce que fait la Ville pour faire profiter tous les Boulonnais de cette magie relaxante de la Seine – au-delà de ce qui existe déjà en termes de sport nautiques. Personnellement, je ne vois qu'une seule solution : la création de promenades continue d'un pont à l'autre – entre le pont de Sèvres et le pont de Saint-Cloud – pour les mobilités douces et piétonnes, ainsi que pour les cyclistes, d'une part en bord de fleuve et d'autre part en perpendiculaire sur le fleuve, sous forme de passerelles avec des terrasses. Je pense par exemple à une passerelle vers le parc de Saint-Cloud, en venant du mail du Maréchal Juin, qui permettrait notamment d'améliorer l'accès au parc des mobilités douces et des sportifs. D'ailleurs, cela correspondrait à un mouvement de fond qui existe déjà dans le monde, puisque de nombreuses villes françaises comme Puteaux, Poissy ou Blois ont créé ce type de passerelle, et que la Chine réalise actuellement le projet de Jinhua à la fois sur un parc et sur un double fleuve. De plus, le coût de cette passerelle n'aurait rien à voir avec celui d'un pont compte tenu des nouvelles technologies de construction. Par conséquent, il ne me paraît pas absurde de réfléchir très sérieusement à cette passerelle, que je compare aux 80 millions d'aménagements paysagers de l'Île Seguin. Certes, ce genre de projet demande énormément de consultations, mais cela apporterait de la valeur ajoutée pour les Boulonnais. À mon avis, une ville comme Boulogne-Billancourt, présente à la fois dans GPSO et dans le Département, a les moyens de

Séance du 09 décembre 2021

pousser cette vision, qui pourrait au moins être abordée dans le cadre de ce programme de trames – qui est davantage centré sur de la pure technique écologique que sur le bonheur et la santé physique et psychologique de l’homme

M. MATHIOUDAKIS : Quoi vous répondre, si ce n’est que le dossier de l’Île Seguin suit son cours, et que les délibérations du Conseil municipal sont des instruments techniques et non pas des poèmes.

M. BAGUET : Merci. Je rappelle qu’il s’agit d’un document conséquent, et que l’idée de ce contrat consiste avant tout à piocher dans des réalisations possibles, dans un délai et avec un coût raisonnables. Vous parlez d’une passerelle à 23 millions d’euros, excusez-moi mais c’est également le prix d’un pont. D’autre part, je rappelle que la passerelle Jean NOUVEL de l’Île Seguin n’a pas coûté 23 millions d’euros, mais 7 millions d’euros. Je veux bien que vous preniez des exemples dans d’autres villes, mais toutes ne sont peut-être pas troisième dans l’accueil des jeunes parents ou deuxième dans l’accueil des familles et ce, avec les impôts les plus bas de France.

On peut effectivement tout réclamer – surtout que c’est bientôt Noël –, mais il faut aussi trouver un équilibre général. Or, je trouve que nous ne sommes pas si mauvais que cela en la matière. Je rappelle que nous avons mis en place un schéma directeur d’aménagement des berges de Seine depuis plusieurs années, sachant que nous avons mis des années à nous « dépatouiller » de VNF (Voies navigables de France) et d’Haropa, puisque les berges sont gérées à la fois par l’un et par l’autre. Nous sommes enfin parvenus à mettre de l’ordre dans tout cela après de nombreux allers-retours, grâce notamment au soutien du ministre socialiste des transports de l’époque. Nous avons même organisé des réunions avec Monsieur Patrick DEVEDJIAN, et allons désormais reprendre ce schéma d’aménagement des berges de Seine avec Monsieur Georges SIFFREDI.

D’autre part, nous travaillons avec le Département sur l’aménagement de la RD1, entre le pont de Sèvres et le pont de Billancourt. Nous organisons d’ailleurs une réunion de travail sur ce sujet demain, à Nanterre, avec les services du Département. Quant au Port Legrand, même le Préfet de Région s’est déplacé personnellement avec le Préfet des Hauts-de-Seine dans le cadre du plan de relance, et nous avons obtenu des financements pour ce port. Le chantier a déjà démarré, sachant que nous avons dû financer le transfert du club de voile pour libérer cet espace. Haropa réalisera ainsi un aménagement sur le Port Legrand qui sera tout à fait satisfaisant, et le Département a accepté de prendre à sa charge la partie supérieure des berges. Concernant le cheminement entre le pont de Sèvres et le pont de Saint-

Cloud, cela fait également des années que nous travaillons sur ce sujet, sauf que les propriétaires des bateaux-logements s’y opposent – car certains se sont appropriés la berge et y ont même construit des petites terrasses. Nous nous sommes déplacés avec le président du Département il y a quelque temps pour leur annoncer que nous allions faire un cheminement de quelques millions d’euros entre les deux ponts, et avons constaté qu’ils avaient littéralement privatisé la berge. Or, cela n’est pas normal, la berge appartient à tout le monde. Il va donc falloir que nous revenions à la charge car il n’est pas acceptable que certaines personnes privatisent nos espaces publics. Ce sont des combats quotidiens. Je sais que vous êtes impatients et que vous venez d’arriver, ce qui est tout à fait légitime, mais croyez-moi, nous travaillons déjà, et depuis longtemps, sur ces sujets. D’ailleurs, la reconquête des berges et du fleuve fait partie des objectifs de ce mandat, et Monsieur Bertrand-Pierre GALEY, ainsi que Monsieur Alain MATHIOUDAKIS passent leur temps en réunions avec les uns et les autres. Je sais que les choses finiront par bouger et que nous finirons par obtenir gain de cause. Pour l’heure, nous vous proposons de valider la trame verte et bleue, que GPSO a déjà votée, et que d’autres villes de GPSO ont également ratifiée. Il s’agit d’un projet ambitieux.

Quant au corridor bionaturel, je rappelle que celui-ci existe déjà et qu’il a été validé. Il part du pont Garigliano jusqu’à l’écluse de Suresnes, et comporte tout un cheminement naturel. Ce n’est pas pour rien que nous travaillons avec l’association Espace, qui s’investit beaucoup sur les berges, et qui est financée à la fois par GPSO, par Boulogne-Billancourt et par le département des Hauts-de-Seine. Je rappelle que cette association basée à Sèvres entretient les berges de façon végétale. Cela ne se voit peut-être pas, mais les éco-cantonniers interviennent régulièrement sur ces espaces. Sur ce sujet aussi, nous devrions peut-être faire des tweets à chaque fois que l’un d’entre eux intervient. Je vous propose donc de voter ce contrat pour m’autoriser à le signer.

La délibération n° 31 est adoptée à l’unanimité, le groupe Avec vous, pour Boulogne-Billancourt s’abstient.

M. BAGUET : Vous vous absteniez, alors qu’il s’agit d’aller chercher des subventions dans le cadre d’un contrat régional et départemental. Je ne comprends pas toujours votre logique, mais ce n’est pas grave. Chacun assume ses choix.

32. DÉROGATION AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNÉE 2022

M. CLEMENT : Monsieur le Maire, chers collègues. Cette délibération concerne donc les douze dimanches d'ouverture accordés à nos commerçants boulonnais, sachant que les associations concernées ont été consultées, et que ces propositions de dates ont été soumises aux syndicats. En voici rapidement la liste :

- Commerces et réparation d'automobiles et de motocycles : Les dimanches 16 janvier, 13 mars, 12 et 19 juin, 10 et 17 juillet, 18 septembre, 16 et 23 octobre, 6 novembre, 4 et 11 décembre 2022 ;
- Branches d'activités alimentaires : Les dimanches 9 et 16 janvier, 1er mai, 26 juin, 3 juillet, 4 septembre, 20 et 27 novembre, 4, 11, 18 et le 25 décembre 2022 ;
- Branches d'activités non alimentaires : Les dimanches 16 janvier et 23 janvier, 26 juin, 3 juillet, 4 et 11 septembre, 13, 20, 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre 2022.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupes Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 32 est adoptée à l'unanimité.

33. ADHÉSION À L'ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION DE L'INSTITUT TONY GARNIER

M. DE BUSSY : Comme vous le savez, notre Hôtel-de-Ville est le fruit du génie créatif du célèbre architecte lyonnais Tony GARNIER, qui le réalisa entre 1931 et 1934. Afin de valoriser son œuvre, une association de préfiguration de l'Institut Tony Garnier a été créée pour élaborer un dossier de candidature à la liste du Patrimoine mondial de l'humanité gérée par l'UNESCO. Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer à cette association, le droit d'entrée étant de 500 euros et la cotisation annuelle de 50 euros. Merci.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupes Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur MOLTON.

M. MOLTON : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous vous remercions de mobiliser le Conseil municipal pour une dépense annuelle de 50 euros, pour que notre Mairie – et c'est un souhait que nous partageons – puisse peut-être être inscrite au patrimoine mondial de l'humanité dans dix ans.

Cette délibération est aussi l'occasion de parler du patrimoine, d'autant que vous avez parlé de destination culturelle, ambition que nous partageons et qui est fortement portée par le Conseil départemental. Je pense notamment au musée Albert Khan ou encore à la mission de préfiguration pour le musée du Grand siècle. D'autre part, je rappelle que nous devons aussi cette ambition à de généreux donateurs, comme par exemple la famille BELMONDO ou encore l'ancien Président-directeur du Louvre Paul ROSENBERG. Enfin, le patrimoine à Boulogne-Billancourt c'est aussi la vie commune, et la capacité d'attirer dans un cadre de vie exceptionnel dans tous les quartiers de notre Ville – que l'on doit bien sûr à LE CORBUSIER, à MALLET-STEVENS ou à POUILLON. Cependant, la signalétique de ce patrimoine se dégrade et reste peu entretenue. Cette question pose donc la relation que nous avons (collectivité, ville, partenaires et propriétaires privés) avec l'État. Je rappelle en effet que ce dernier est le garant d'un certain nombre de standards de qualité. Vous avez cité les architectes des Bâtiments de France. S'ils n'étaient pas là, un certain nombre de décisions dans tous les territoires, quels qu'ils soient, pourraient être prises – puisqu'ils sont les garants. Bien sûr, ils sont souvent débordés, et la question de la cohérence avec les enjeux de développement se pose également.

À Boulogne-Billancourt, nous avons deux labels nationaux, dont le label Ville d'art et d'histoire obtenu en 2004. Ma question est donc celle de son animation et de sa cohérence, sachant que le recrutement qui s'opère se fait en cohérence avec des experts qualifiés, avec l'État – représenté par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) – et avec la Ville. Or, comme ce label procède d'un concours, nous

voudrions savoir si ce dernier a bien été organisé dans ce contexte.

Par ailleurs, le patrimoine à Boulogne-Billancourt c'est bien sûr le musée des Années 30. Celui-ci est un joyau, et conserve des collections essentielles et importantes qui rayonnent à l'échelle internationale. Ce label Musée de France possède à sa tête un responsable scientifique, et plus précisément un attaché de conservation – je salue d'ailleurs l'exposition actuelle autour du grand décorateur et peintre Jean BOUCHAUD. Cette mission est en cohérence avec les exigences de ce label, puisque la politique du patrimoine se fait précisément dans ce dialogue nécessaire, avec tous ces partenaires et avec l'État.

Si nous mesurons le travail réalisé pour les Journées du patrimoine, une politique de fond est aussi une politique associée à l'éducation artistique et culturelle, avec la possibilité pour tous les Boulonnais et les jeunes enfants d'y participer, et de ne pas aller nécessairement dans les musées parisiens. Nous vous remercions des réponses que vous pourrez apporter. J'espère également ne pas faire de poésie mais poser simplement quelques questions.

M. BAGUET : Merci. Concernant l'exposition Jean BOUCHAUD, je ne sais pas combien de classes l'ont visitée, mais elle fonctionne en permanence. D'autre part, je rappelle que nous avons également été félicités pour nos actions d'apprentissage de la lecture dans le cadre du dernier Salon du livre. De même, notre conférencière, Madame Véronique DURAND, consacre tout son temps à la promotion de la culture dans les écoles de la Ville et dans les centres de loisirs. D'ailleurs, je ne suis pas sûr que beaucoup de villes disposent d'un agent municipal dédié à l'éducation culturelle et artistique dans les écoles à 100 %. Monsieur André DE BUSSY.

M. DE BUSSY : S'agissant des labels de la Ville, nous sommes effectivement conscients de l'importance de les conserver et de les animer. Nous sommes d'ailleurs en train de recruter un conservateur, dont la mission consistera justement à travailler sur le projet scientifique et sur l'aménagement du musée. Bref, tout cela suit son cours. Enfin, comme Monsieur le Maire vient de le rappeler, les derniers salons que nous avons organisés ont été très fréquentés et ont été à la hauteur de nos ambitions – et ce malgré le climat ambiant et la Covid-19. Nous n'avons donc pas grand-chose à nous reprocher en la matière, et nous continuons de travailler dans le dialogue.

M. BAGUET : Concernant la signalétique du parcours des Années 30, je rappelle que nous disposerons bientôt d'une application pour compléter les plaques d'information en email. Cette application sera également utilisable par les

sourds et les malentendants. Nous développerons ensuite le même type d'application, cette fois-ci pour le parcours des Années 30 industrielles – que les gens connaissent un peu moins. D'autre part, je rappelle que nous avons également de très bonnes relations avec l'inspectrice des sites et avec les architectes des Bâtiments de France (ABF), dont les avis sont effectivement précieux et utiles. Pour revenir sur l'exposition Jean BOUCHAUD, on me dit que nous avons déjà accueilli 1 362 enfants. Je mets donc aux voix cette délibération, en espérant que cette inspection pour le patrimoine de l'humanité ne soit pas aussi longue que celle de LE CORBUSIER, pour laquelle nous avons finalement obtenu gain de cause.

La délibération n° 33 est adoptée à l'unanimité.

34. VENTE DU PATRIMOINE PRIVÉ DE LA VILLE - VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHÈRES DE LA PROPRIÉTÉ DITE « CHÂTEAU DE BENAIS » - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER TOUS ACTES AFFÉRENTS

M. MARGUERAT : Monsieur le Maire, mes chers collègues. La Ville est propriétaire depuis 1949 du Château de Benais situé en Indre-et-Loire, qui a été utilisé en centre de vacances. Eu égard au déficit net de fonctionnement relevé par la Chambre régionale des comptes en 2011, puis en 2017, la fermeture du centre de vacances a été décidée par délibération du Conseil municipal du 28 septembre 2017. Le site est donc fermé depuis cette date, et par procès-verbal d'huissier en date du 11 mars 2021, il a été constaté la désaffectation effective des locaux.

Par délibération du 18 mars 2021, le Conseil municipal a prononcé la désaffectation de ce château et son déclassement du domaine public. Cette propriété a donc rejoint depuis lors le domaine privé de la Ville. Les Domaines ont, par avis du 4 février 2021, exprimé la valeur vénale de ce bien à 1 320 000 euros, assorti d'une marge de plus ou moins 10 %. Dans un premier temps, et compte tenu du caractère exceptionnel de cette propriété, la recherche d'une cession de gré à gré a été privilégiée. Par délibération du 15 avril 2021, vous avez autorisé Monsieur le Maire à régulariser tous les actes nécessaires pour parvenir à la cession au profit de Monsieur et Madame VAUDEVILLE, pour le compte de la SCI Ishtar, pour un prix principal de 1 150 000 euros nets vendeur. Une promesse de vente a ensuite été signée le 22 juin 2021, mais les bénéficiaires de la promesse, faute de fonds, n'ont pu réitérer par acte authentique l'acquisition prévue avant le 30 septembre 2021.

Depuis lors, plusieurs acquéreurs se sont manifestés. Dans ces conditions, une vente volontaire aux enchères du Château de Benais vous est donc proposée. Celle-ci permettra d'assurer la cession de ce bien dans la plus parfaite transparence, à l'un ou l'autre des acquéreurs qui ont fait connaître leur intérêt

pour l'acquisition du château. L'organisation de la vente sera assurée par Paris Notaires service, sachant que la séance d'adjudication pourrait intervenir le 17 mai 2022, à condition que les droits de préemption de la Commune, et surtout de la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural), soient à nouveau purgés. À ce titre, il vous est proposé de soumettre le bien à la préemption de la SAFER au prix de 1 188 000 euros, correspondant à la fourchette basse de l'évaluation des Domaines (soit 1 320 000 euros moins 10 %), étant précisé que si le bien était adjugé à un prix inférieur, il conviendrait de purger à nouveau le droit de préemption de la SAFER au prix de l'adjudication définitive.

Enfin, le projet de cahier des charges de la vente volontaire aux enchères intègre une clause de complément de prix, afin de sauvegarder les intérêts de la Ville pendant une durée de dix ans, applicable soit en cas d'obtention d'autorisation administrative ou de construction sans autorisation administrative de mètres carrés supplémentaires de surface de plancher – et dans ce cas, un complément de prix de 250 euros par mètre carré supplémentaire serait versé à la Ville –, soit, en cas de cession par l'acquéreur de la propriété, à un prix supérieur au prix d'acquisition – et dans ce cas, 30 % de la plus-value immobilière serait appréhendée par la Ville. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à la majorité, les groupes Écologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt votant contre.

M. BAGUET : Merci ; Y a-t-il des questions ? Oui, Madame RAPILLY-FERNIOT, puis Monsieur DE JERPHANION.

Mme RAPILLY-FERNIOT : Comme la dernière fois, je prends la parole pour exprimer ma profonde tristesse à l'idée de vendre ce château. Si cette décision a été prise avant que je ne sois élue au Conseil municipal, je ne pouvais pas faire grand-chose, à part signer la pétition comme l'ont fait de très nombreux Boulonnaises et Boulonnais.

Le Château de Benais est un élément très fort de l'imaginaire collectif des Boulonnais, et toute celles et ceux qui ont grandi dans la ville, ou qui ont des enfants qui grandissent dans la ville, ont un attachement particulier à ce château. Regardez à quel point cela peut unir les Boulonnais, puisque nous nous retrouvons sur ce point avec Monsieur DE JERPHANION, alors que nous n'avons vraiment pas les mêmes idées politiques. D'ailleurs, je me reconnais tellement dans ses propos, que je me permettrai de lire un extrait de son livre concernant les écoliers au Château de Benais : « Une autre

grande tradition de la Mairie depuis des décennies est d'offrir à ses écoliers des voyages et découvertes. J'ai ainsi pu aller plusieurs fois au Château de Benais près de Saint-Nicolas de Bourgueil en Indre-et-Loire, et j'en ai gardé des souvenirs impérissables. Ce domaine, acheté par la Ville en 1949, a permis jusqu'en 2017 à des milliers d'écoliers et d'écolières de Boulogne-Billancourt de profiter de ce lieu inscrit aux monuments historiques. Ceux qui ont eu la chance d'y séjourner en conservent un lien sentimental et affectif très fort. Je suis convaincu que cette classe verte a été pour nous un formidable outil pédagogique de sensibilisation à la nature et au respect de l'environnement. » Cela est d'autant plus vrai que ma première prise de conscience écologiste s'est justement faite au Château de Benais lors d'une sortie dans le jardin pour nous parler des déchets. D'ailleurs, si je suis là aujourd'hui à vous embêter autant, c'est peut-être à cause, ou grâce au Château de Benais. Enfin, je rappelle que le rapport du CESEL de 2015 avait noté dans la rubrique « quel avenir pour le château de Benais », que vendre ce bien « engendrerait une augmentation des dépenses budgétaires ». Notre groupe pense donc toujours que cette vente est une erreur, car cette expérience marquait chaque année des milliers d'enfants pour leur vie entière. Si nous ne pouvons plus empêcher cette vente, nous ne pouvons pas non plus la voter. Par conséquent, notre groupe votera contre cette délibération.

M. BAGUET : Vous aviez déjà évoqué vos souvenirs de classe verte au Château de Benais lors d'un précédent Conseil municipal. Nous nous rappelons donc aussi de ce que vous dites. Monsieur DE JERPHANION.

M. DE JERPHANION : Merci, Monsieur le Maire, et merci, chère Pauline. Je me suis même permis de faire une petite captation vidéo pour avoir ce souvenir, car il est vrai que nous ne partageons les mêmes points de vue. D'ailleurs, je constate qu'une caméra située juste au-dessus de ma tête nous balaye depuis le début de ce Conseil municipal. C'est la première fois que je la remarque et je ne sais pas à quoi elle sert. Aussi, pourrions-nous avoir les images de nos interventions ?

M. BAGUET : Je ne savais pas qu'il y avait une caméra à cet endroit, et on m'informe qu'elle permet de déclencher les micros. Nous allons donc l'arrêter car le Conseil municipal n'est pas une salle de spectacle. Je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 34 est adoptée à la majorité, les groupes Avec vous, pour Boulogne-Billancourt et Écologistes et Solidaires votant contre.

M. BAGUET : Merci. Je vous propose à présent de passer à une série de vœux, que nous allons vous distribuer sur table. Nous nous excusons pour ce retard.

35. VŒU DEMANDANT À LA MAIRE DE PARIS L'ABANDON DE LA FERMETURE DÉFINITIVE DE LA ROUTE DE SÈVRES À NEUILLY, ET L'ENGAGEMENT D'UNE VÉRITABLE CONCERTATION SUR LES AMÉNAGEMENTS DU BOIS DE BOULOGNE

M. MATHIOUDAKIS : « Mes chers collègues, En dépit d'une réunion le 18 juin 2021 entre la Ville de Paris et les villes riveraines du bois de Boulogne – dont Boulogne-Billancourt – consacrée au Bois de Boulogne, la ville de Paris a brutalement imposé, par arrêté du 7 juillet – jamais évoqué au cours de ces échanges – la fermeture à la circulation de la route de Sèvres à Neuilly, dans le Bois de Boulogne, entre le 11 juillet et le 29 août. Cette décision, prolongée du 31 août au 8 novembre, n'a fait l'objet d'aucune concertation, ni même d'information, avec la mairie de Boulogne-Billancourt. Les reports de flux de circulation ont, par voie de conséquence, congestionné les rues du quartier nord de Boulogne-Billancourt, et en particulier les accès à l'hôpital Ambroise Paré. L'alerte de cette situation lancée par le maire de Boulogne-Billancourt à la mairie de Paris par courrier du 19 juillet 2021 n'a suscité une réponse de la ville de Paris que le 20 septembre, après prolongation du dispositif jusqu'au 8 novembre sans davantage de concertation.

La ville de Paris évoque un aménagement « plébiscité par les usagers du Bois » sans avancer aucun élément objectif d'appréciation, et se veut rassurante vis-à-vis de l'impact pour l'hôpital en affirmant que « les véhicules de secours peuvent emprunter la voie ». Matériellement, les plots de béton entravant la route ne permettent strictement pas la circulation des véhicules de secours !

Faute d'écoute de la part de la ville de Paris, le maire de Boulogne-Billancourt a saisi le Tribunal administratif de Paris le 5 octobre pour défendre les intérêts des Bouloonnais, victimes de cette décision unilatérale ; le recours au fond est en cours d'instruction.

En sa séance du 18 novembre 2021 (jour où devait se tenir une réunion technique entre services municipaux des deux villes, opportunément annulée deux jours plus tôt), le Conseil de Paris a émis le vœu que « la portion de la route de Sèvres à Neuilly longeant l'hippodrome de Longchamp, soit piétonnisée et fermée définitivement à la circulation motorisée ».

Vu le rapport de la Chambre Régionale des Comptes du 9 mai 2017 consacré à la gestion des bois de Boulogne et de Vincennes, pointant les défaillances de la Ville de Paris en soulignant « une concertation mise en échec en raison de l'absence d'outils d'évaluation des projets et de leurs

conséquences sur les communes riveraines » ;

Considérant que les magistrats de la CRC recommandent à la Ville de Paris de « mettre en place un observatoire partagé des bois de Boulogne et de Vincennes avec pour objectif de mesurer l'impact des actions mises en œuvre sur les collectivités riveraines et de faciliter la prise de décisions concertées » ;

Considérant que malgré ce rapport de la CRC, la Ville de Paris persiste dans une gestion unilatérale du Bois ;

Considérant que la réunion de l'« Atelier du Bois » du 6 décembre 2021 n'a pas apporté les éléments attendus par la mairie de Boulogne-Billancourt ; Qu'aucune étude d'impact n'a été présentée sur les décisions projetées par la mairie de Paris ; Qu'aucun plan global pouvant donner satisfaction à toutes les mobilités n'a été imaginé : mobilités douces, transports en commun, et circulation des véhicules nécessaire aux liaisons entre le nord et le sud du département des Hauts-de-Seine ;

Considérant que la ville de Boulogne-Billancourt, deuxième ville de la région Île-de-France, encerclée par la Seine, le boulevard périphérique et le Bois de Boulogne, a un besoin vital de maintenir les connexions existantes avec les villes riveraines ;

Sur l'exposé qui précède,

Émet le vœu que la Ville de Paris engage une véritable concertation avec la Ville de Boulogne-Billancourt afin de parvenir à un équilibre dans les projets d'aménagements du bois de Boulogne, tenant compte tout à la fois des objectifs de Paris et des contraintes de Boulogne-Billancourt et du département des Hauts-de-Seine ;

Que, dans l'attente des conclusions de ce travail conjoint, le projet de fermeture définitive de la route de Sèvres à Neuilly soit suspendu.

Le Conseil municipal émet le vœu :

- Que la ville de Paris engage une véritable concertation avec la ville de Boulogne-Billancourt, afin de parvenir à un équilibre dans les projets d'aménagements du bois de Boulogne, tenant compte tout à la fois des objectifs de Paris et des contraintes de Boulogne-Billancourt, et du département des Hauts-de-Seine ;

- Que, dans l'attente des conclusions de ce travail conjoint, le projet de fermeture définitive de la route de Sèvres à Neuilly soit suspendu.

M. BAGUET : Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur ce vœu ? Oui, Monsieur DE JERPHANION.

M. DE JERPHANION : Même s'il est toujours difficile de découvrir ce genre de délibération à la dernière minute, nous nous abstenons sur ce vœu, car il est écrit : « aucun plan global ne pouvant donner satisfaction à toutes

les mobilités » et que c'est justement le contraire que nous faisons sur la Ville. Merci.

M. BAGUET : Madame RAPILLY-FERNIOT.

Mme RAPILLY-FERNIOT : Dans la mesure où nous venons tout juste d'avoir ce vœu, serait-il possible d'avoir deux minutes pour en discuter avec mes collègues avant de voter ?

M. BAGUET : Oui. Allez-y. D'ailleurs, il y avait également une question orale que vous aviez déposée. Je vous propose donc de la lire, avant de passer au vote de ce vœu.

Question orale déposée par le groupe Écologistes et solidaires

Mme RAPILLY-FERNIOT : Ma question s'adresse à notre élue en charge du bien-être animal. Madame Bonnehon, Vous avez été élue en tant que membre du Parti Animaliste. Ce parti propose d'abolir le gavage. Nous sommes d'ailleurs nombreux et nombreuses à dénoncer la production du foie gras comme un acte de maltraitance animale. Le gavage est interdit dans la majorité des pays européens, en Argentine et en Californie. Certaines villes ont fait le choix de bannir le foie gras de toutes les réceptions officielles, comme Strasbourg l'a fait en 2020, la ville de Grenoble déjà depuis 2014. Vous avez personnellement salué la décision de la ville de Strasbourg sur Facebook. Notre ville a-t-elle prévu de s'engager pour ne plus servir de foie gras lors des réceptions officielles ?

Réponse de Monsieur CLÉMENT à la question orale du groupe Écologistes et solidaires

M. CLÉMENT : Chère Collègue, avant de vous répondre je voulais vous dire à quel point je trouvais navrant de vous voir régulièrement prendre à parti notre collègue Emmanuelle sur les réseaux sociaux. Sans doute vous étonnez vous : mais que fait cette sympathique représentante du parti animaliste au milieu de cet aéropage de vieux boomers ? Et bien au risque de vous surprendre, le vieux mâle blanc omnivore et réactionnaire que je suis à vos yeux a beaucoup plus appris sur la cause animale en échangeant avec Emmanuelle qu'en suivant vos outrages et vos coups de communication sur Twitter. Sans m'imposer une quelconque idéologie et sans insulter mon mode de vie, elle a su m'ouvrir les yeux sur de nombreuses causes qui lui tiennent à cœur et je l'en remercie.

Comme vous commencez à vous en rendre compte, la majorité municipale s'appuie davantage sur un pragmatisme bienveillant plutôt qu'une idéologie déconnectée des réalités.

Mais revenons sur le Foie gras, objet de votre vœu. Oui c'est le met festif indissociable de nos cocktails et repas de fêtes

de fin d'année. Mais le foie gras c'est avant tout un trésor de notre patrimoine culturel et gastronomique, des siècles de savoir-faire et surtout il est présent dans de nombreux plats iconiques signés des plus grands chefs : un des plats français les plus connus au Monde n'est-il pas la légendaire soupe au foie gras et aux truffes créée par Paul Bocuse pour notre président VGE et que dire du foie gras de canard rôti de Guy Savoy qu'on trouve aussi bien à Paris qu'à Las Vegas ou encore des légendaires tourtes, pâtés en croûtes, pithiviers, terrines et lièvre à la royale qui ont construits au fil des années notre réputation incontestée de pays fondateur de la gastronomie et qui inspire encore aujourd'hui bon nombre de nos talentueux restaurateurs, charcutiers et traiteurs bouonnais.

Et rappelons qu'il y a encore débat au sein même de l'Institut National de la Recherche Gastronomique sur la réalité de la souffrance animale lors du gavage. On ne peut pas mettre tous les producteurs dans le même panier et notre Majorité est bien sûr favorable au foie gras dit « responsable » mais, ce marché malgré son développement reste encore confidentiel et très coûteux.

En fait, madame Rapilly-Ferniot, le vrai problème que devrait soulever votre vœu est celui de l'élevage industriel, pas du foie gras.

Enfin, permettez-moi de vous rassurer : La commande de foie gras par notre ville reste extrêmement marginale. On parle notamment des paniers gourmands pour nos aînés et les personnes suivies par le CCAS qui seront cette année dotés de foie gras. Car ce produit de terroir festif fait partie de notre patrimoine culturel et qu'il est l'un des produits préférés des Français lors des fêtes de fin d'année.

De plus, et vous serez d'accord avec moi, dans notre pays la liberté prévaut ! Il revient donc à chacun, en conscience, de décider de ce qu'il souhaite manger ou ne pas manger. Nous avons encore le droit en France, pays, par excellence, de la gastronomie et de l'art de la table de manger ce que chacun préfère.

Mais, il y a quelque chose de plus important que je souhaite vous dire. Nous travaillons chaque jour pour répondre toujours mieux aux attentes légitimes des familles bouonnaises et au respect du bien-être animal.

Nous devons en permanence tenir compte, par exemple, de contraintes tant juridiques que techniques qui nous empêchent, de systématiser le recours au bio dans nos écoles pour des raisons d'insuffisance de fournisseurs et au local pour éviter de restreindre artificiellement la concurrence, ce qui est bien sûr interdit dans les procédures de marchés publics.

Vous le savez bien, notre Ville est engagée en faveur du bien-être animal dans toute son acception c'est-à-dire bien au-

delà de la condition d'une seule espèce.

Le grand succès de notre désormais traditionnelle manifestation annuelle « l'Animal en ville » en est si je puis dire une preuve vivante.

Enfin, la Ville est soucieuse du vivant dans son ensemble, de l'insecte à l'oiseau, en nouant des partenariats avec l'OPIE - Office pour les insectes et leur environnement, la LPO, la Ligue de Protection des Oiseaux, WWF, la SPA, etc..

Alors en conclusion, Non madame Rappilly-Ferniot, nous ne nous inspirerons pas de ces tristes maires qui remettent en question tant de traditions si chères au cœur des français, du Tour de France au sapin de Noël. Non madame, Rappilly-Ferniot, nous ne cancelerons pas le foie gras et plus généralement notre belle Gastronomie française à Boulogne.

M. BAGUET : Merci. Je vous propose de revenir au vote du premier vœu.

Mme RAPILLY-FERNIOT : Souhaitez-vous que nous vous donnions une explication de vote ?

M. BAGUET : Oui, en quelques mots, sachant que nous appelons simplement au dialogue avec la ville de Paris.

Mme RAPILLY-FERNIOT : Si vous n'avez pas la chance d'avoir un adjoint écologiste EELV à la Mairie de Boulogne-Billancourt, la Maire de Paris a cette chance avec David BELLIARD, qui est notamment à l'origine de cette fermeture définitive de la route de Sèvres à Neuilly. Je rappelle également qu'il s'agit d'un des axes d'Île-de-France les plus fréquentés par les cyclistes, et que cette fermeture permet justement de sécuriser la pratique du vélo. D'ailleurs, cette fermeture est saluée par les utilisateurs et utilisatrices cyclistes de cet axe. Enfin, je rappelle qu'il y a déjà eu un mort autour de cette zone, percuté par un camion. Pour toutes ces raisons, nous pensons donc que la fermeture de cette voie est une très bonne chose. Par conséquent, nous voterons contre votre vœu, en espérant que Boulogne-Billancourt s'engagera un jour sur la même voie que Paris, ville dans laquelle il devient de plus en plus facile de circuler, et qui devient de plus en plus sécurisée pour les vélos et les piétons.

M. BAGUET : Je vous signale que la personne décédée a malheureusement été victime de cet accident du côté de Longchamp, c'est-à-dire de l'autre côté de cet axe. Je veux bien que l'on fasse l'amalgame de tout, mais il faut être précis lorsqu'on affirme des choses aussi graves. D'ailleurs, la ville de Paris, qui organise des réunions bilatérales avec de nombreuses communes, est incapable de fournir des chiffres précis. De notre côté, nous disons simplement que nous

avons peut-être les moyens de trouver un aménagement mixte compte tenu de la taille de la route, pour à la fois sécuriser les cyclistes, et laisser passer les voitures pour avoir de la fluidité et accéder à Ambroise Paré. Or, cette fermeture provoque un bouchon sur le boulevard Anatole France, et les véhicules de secours qui entrent sur l'avenue Ambroise Paré par l'avenue Charles-de-Gaulle ne peuvent pas accéder. De plus, je rappelle que Jean-Pierre FOURCADE a posé un séparateur sur le boulevard Anatole France il y a déjà des années, entre le carrefour des Anciens combattants et le carrefour Charles-de-Gaulle, pour éviter les problèmes de prostitution et les nuisances. Je veux bien que l'on remette tout en question à chaque fois, mais nous retomberons forcément dans d'autres difficultés.

Nous demandons simplement que ce genre de décision soit prise en concertation. Cela tombe bien, puisque je passerai probablement la matinée de demain aux côtés d'Anne HIDALGO lors du Conseil de surveillance. Je ne manquerai donc pas de lui rappeler, une fois encore, notre situation. En attendant, il y a des choses qui ne se font pas. Nous appelons, comme toujours, à la concertation, car nous voudrions étudier des solutions intelligentes pour les transports en commun et les circulations douces. Je mets ce vœu aux voix.

la délibération n° 35 est adoptée à la majorité, le groupe Avec vous, pour Boulogne-Billancourt s'abstenant, le groupe Écologistes et Solidaires votant contre.

36. VŒU DEMANDANT L'ANNULATION, DANS LE PLF 2022, DU MÉCANISME DE TRANSFERT DES DEUX TIERS DE LA DYNAMIQUE DE CFE DES EPT À LA MGP

Mme LAVARDE : « Mes chers collègues, Créée au 1er janvier 2016 en application de l'article 12 de la loi « MAPTAM » du 27 janvier 2014, la métropole du Grand Paris (MGP) est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre regroupant pour l'essentiel Paris et les communes de la « petite couronne ». Les communes qui la composent appartiennent également à des établissements publics territoriaux (EPT). Ces établissements ne perçoivent plus les ressources dont bénéficiaient les anciens EPCI parmi lesquelles la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), à l'exception de la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour laquelle le 1° du A du XV de l'article 59 de la loi « NOTRe » du 7 août 2015 prévoyait initialement que, de 2016 et 2020, celle-ci reste établie au profit des EPT. Faute d'évolution du schéma institutionnel de la MGP, ce système a été prorogé d'un an en 2019 puis à nouveau en 2020.

La loi de finances (LFI) pour 2021 a ensuite stabilisé globalement le schéma de financement de la MGP jusqu'en

2023, en y intégrant les mesures de gel prévues par les deux dernières lois de finances initiales. Il en découle que jusqu'à cette date, la CFE reste en principe établie au profit des EPT. À titre exceptionnel, pour la seule année 2021, de manière à tenir compte de l'impact de la crise sanitaire sur les recettes de CVAE de la MGP, la LFI a également instauré un mécanisme de transfert des EPT vers la MGP d'un montant égal aux deux tiers de la dynamique de la CFE. La mise en œuvre de cette disposition contestée unanimement par les EPT et leurs communes membres s'est traduite en 2021 par un transfert de 17 M€ de CFE des EPT vers la MGP dont 1,7 M€ provenant de l'EPT GPSO.

Lors de la première lecture du PLF 2022 à l'Assemblée nationale, les rapporteurs spéciaux de la mission relations avec les collectivités territoriales ont proposé un dispositif limitant la reconduction du transfert des EPT vers la MGP en 2022 à la moitié de la dynamique de la CFE, si et seulement si les pertes de recettes de CVAE de la MGP dépassaient 5 %. Sans concertation préalable avec les Présidents élus des EPT, le Gouvernement a fait adopter un sous-amendement reconduisant le mécanisme de transfert prévalant en 2021.

Cette initiative est d'autant plus incompréhensible que la MGP disposera fin 2021 d'un fonds de roulement en hausse, s'établissant à plus de 190 M€. Ce dernier devrait lui permettre d'absorber sereinement l'impact conjoncturel de la crise sanitaire sur sa fiscalité en 2022. A contrario, les EPT ont été fortement mis à contribution au cours des deux derniers exercices, conduisant à des baisses significatives de leur taux d'épargne. Eu égard aux conditions très restrictives d'attribution, ils n'ont bénéficié d'aucune mesure de soutien de la part du gouvernement quand bien même ils portent aujourd'hui la majorité des compétences intercommunales et des investissements au sein de l'espace métropolitain.

Par ailleurs, le Gouvernement a justifié son dispositif par le financement d'importants projets d'investissement par la MGP, notamment dans le cadre de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Considérant que le financement des politiques du quotidien ne doit pas être remis en cause au bénéfice de projets d'envergure nationale, il est demandé de revenir à l'équilibre fixé pour les années 2019 et 2020.

Sur l'exposé qui précède,
Vu le projet de loi de finances pour 2022 adopté par l'Assemblée nationale le 16 novembre 2021,
Vu le rejet du texte par le Sénat le 23 novembre 2021,

DELIBÈRE,
ÉMET LE VŒU que l'État préserve l'autonomie du bloc communal en annulant dans le PLF 2022 le mécanisme de

transfert des deux-tiers de la dynamique de CFE des EPT à la MGP.

AUTORISE le Maire à l'adresser au Premier ministre, au ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Comptes publics et au ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

M. BAGUET : Sachez que ce vœu sera également présenté dans toutes les communes de GPSO, ainsi qu'au Conseil territorial de GPSO. Nous espérons d'ailleurs que le vœu de GPSO n'arrivera pas trop tard, puisque la Loi de finances 2022 est actuellement en cours d'examen à l'Assemblée nationale. Cela étant, nous avons quand même décidé de nous manifester. Peut-être avez-vous les publicités dans le journal Le Parisien « qui va apprendre à nager à ma fille Léa ? ». D'autre part, pour échanger avec mes collègues présidents de toutes tendances politiques au sein de l'association Alliance, je vous confirme que certains EPT sont en grande difficultés, comme par exemple Grand Orly Seine-Bièvres qui gère les piscines et les patinoires, et qui perdra énormément d'argent avec ce dispositif. Certains envisagent même sérieusement de fermer leurs piscines, voire d'autres équipements comme les bibliothèques. Bref, d'un côté la MGP dispose de 190 millions d'euros de trésorerie, et de l'autre les territoires seront saignés. Cela risque de poser de véritables problèmes. Y a-t-il des prises de parole sur ce vœu ? (Il n'y en a pas). Je vous invite donc à vous prononcer sur ce vœu.

La délibération n° 36 est adoptée à la majorité, le groupe Écologistes et Solidaires votant contre.

37. VŒU DU GROUPE ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE POUR LA CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LA POLLUTION NUMÉRIQUE

Mme RAPILLY-FERNIOT : Monsieur le Maire, chères collègues, chers collègues. Lors du précédent conseil municipal vous m'avez très justement fait remarquer qu'il existait une pollution dont je parlais peu. Je le reconnais. La pollution numérique. Ou plutôt la pollution engendrée par notre utilisation et nos usages numériques, par la création des terminaux d'utilisations comme nos téléphones et nos ordinateurs etc. Et manifestement cette pollution vous préoccupe. Alors peut-être avons-nous trouver là un terrain d'entente. La ville de Boulogne-Billancourt a décidé d'être pionnière sur le numérique. La Ville est reconnue pour « l'exemplarité de son plan numérique éducatif ». La ville figure parmi les smart cities les plus dynamiques avec 3 millions d'euros d'achat d'équipement et 3 millions d'euros pour les infrastructures techniques. Par ailleurs nous avons un partenariat avec une société de E-sport. Aujourd'hui le

Séance du 09 décembre 2021

numérique représente 4% des émissions de CO2. C'est vous qui me l'avez appris lors du précédent conseil. L'évaluation de notre part dans ces émissions est une question complexe et qui mérite que l'on y travaille. Je vous propose que nous créions un groupe de travail, avec des membres de chaque groupe politique du conseil municipal, le maire adjoint à la transition écologique, le maire adjoint au numérique et les services de la mairie concernés. Ce groupe se réunirait une fois par trimestre, pour travailler à évaluer l'empreinte carbone numérique de notre ville et proposer des pistes pour la réduire.

Réponse de Monsieur BAVIÈRE au vœu du groupe Écologistes et solidaires

M. BAVIÈRE : Chère collègue, j'associe à ma réponse mes collègues Alain Mathioudakis, adjoint en charge de la transition écologique, Armelle Gendarme, adjointe en charge des sports et conseillère régionale et Pierre Deniziot, adjoint délégué au logement et aux personnes handicapées, conseiller régional et représentant de la ville au CA de la SCIC Boulogne-Billancourt Sport Développement.

Tout cet aréopage d'élus pour vous préciser que la question de l'usage des outils numériques, car c'est de cela qu'il s'agit, est une grande préoccupation de notre Maire et de notre équipe municipale.

Le secteur du numérique, comme vous le rappelez justement, et ce sont là les chiffres de l'ADEME dont je vous recommande le très intéressant document « la face cachée du numérique » que, manifestement vous ne connaissez pas, est responsable aujourd'hui de 4 % des émissions de gaz à effets de serre et la forte augmentation des usages laisse présager un doublement de cette empreinte carbone d'ici 2025.

C'est simple, aujourd'hui, 98 % des 18-24 ans et 3 français sur 4 ont un smartphone, 80 % des français utilisent Internet tous les jours, en moyenne 18 h par semaine.

Quant aux émissions de gaz à effets de serre, ils sont dus pour 25 % aux data centers, 28 % aux infrastructures réseau et 47 % aux équipements des consommateurs (ordinateurs, tablettes, smartphones, objets connectés...).

Ces chiffres de l'ADEME sont à relativiser car ils datent d'avant le confinement qui a vu, comme vous le savez, l'explosion des usages du numérique.

Ceci étant posé, que peut faire notre commune ?

D'abord, réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre. Ce travail est en cours de réalisation par le bureau d'étude Objectif Carbone. Le bilan global s'élèverait d'après

les premières estimations à 100 kgCO2e / habitant soit une baisse globale de 16% depuis le dernier bilan de 2007 à isopérimètre. Le secteur de l'informatique émettrait 94 tonnes de CO2 pour les 2.000 agents de la ville et 77 tonnes de CO2 pour les 15.000 enfants des écoles

Ensuite, mettre en œuvre un usage responsable des outils numériques, notamment par la limitation de l'usage des mails, l'optimisation du stockage de fichiers, la sobriété dans la gestion et la conservation des données, l'extinction automatique des postes informatiques.

Par une commande publique responsable : les objets numériques ont des conséquences environnementales tout au long de leur cycle de vie. Aussi, le choix des matériels, des logiciels, des technologies utilisées ainsi que le rythme de renouvellement et la gestion des déchets induits doit tenir compte de leur impact sur l'environnement.

Par une sensibilisation de la population, avec une exposition du Low-tech lab programmée en mai prochain à la Maison de la Planète « en quête d'un numérique Low Tech » ou encore l'intervention de Gauthier Roussilhe, chercheur de référence sur la question des impacts environnementaux du numérique, également dans le cadre de la Maison de la Planète.

Le but premier de la Maison de la Planète, qui ouvrira ses portes au début de l'année prochaine, est d'aider nos concitoyens à répondre à cette question aussi concrète que complexe : « Comment réduire, chacun dans sa vie quotidienne, en zone urbaine dense, son impact sur l'environnement ? ».

Sur la question de l'e-sport, et en ce qui nous concerne, de l'e-sport responsable, notre collègue Armelle Gendarme vous en a déjà parlé tout à l'heure.

Enfin, vous devriez connaître la proposition de loi déposée le 12 octobre 2020 au Sénat cosignée par notre sénatrice Christine Lavarde, et promulguée le 16 novembre dernier, visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France, qui oblige désormais les communes de plus de 50 000 habitants, à adopter, au plus tard au 1er janvier 2025, une stratégie numérique responsable, qui fera l'objet d'un bilan annuel dans le cadre du rapport sur la situation en matière de développement durable et à élaborer, au plus tard le 1er janvier 2023, un programme de travail préalable à l'élaboration de la stratégie numérique responsable.

Naturellement, comme pour l'usage des pesticides dans l'espace public, qui est abandonné à Boulogne-Billancourt depuis que Pierre-Christophe Baguet est Maire c'est-à-dire bien avant l'obligation légale, nous travaillons déjà dans cet objectif et nous vous tiendrons informés de l'évolution de ces

travaux au cours du premier semestre 2022.

Dans ces conditions, vous comprendrez aisément qu'il n'apparaît pas utile de créer une nouvelle structure sur le sujet. Je vous en remercie.

M. BAGUET : Merci. Je mets donc ce vœu aux voix.

Pour : 8 voix (Monsieur Hilaire MULTON, Monsieur Denys ALAPETITE, Madame Clémence MAZEAUD, Monsieur Antoine De JERPHANION, Madame Judith SHAN, Monsieur Bertrand RUTILY, Monsieur Rémi LESCOEUR, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT).

Contre : 45 voix.

La délibération n° 37 est rejetée.

M. BAGUET : Merci. J'ai la réponse à la question de Monsieur DE JERPHANION concernant les caméras. Celles-ci sont installées depuis 2010, et servent à projeter les images sur les grands écrans lors des manifestations. Elles ont été branchées ce soir pour que les techniciens de la sonorisation puissent voir tout le monde, au regard de l'agencement étendu de la salle, et de pouvoir donner la parole aux élus. Enfin, sachez que ces caméras n'enregistrent aucune image. Vous voilà donc rassuré. La séance étant terminée, je vous souhaite à toutes et tous de joyeuses fêtes, et soyez prudents.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAGUET lève la séance à 21 heures 22.